

GENRE



DIRECTIVES PDNA VOLUME B





# TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	1
■ PROCESSUS D'ÉVALUATION	6
■ SITUATION AVANT LA CATASTROPHE	17
■ ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	20
■ ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE	26
■ ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE	31
■ LIENS INTERSECTORIELS ET THÈMES TRANSVERSAUX	32
■ STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE	32
■ VISION DU RELÈVEMENT SECTORIEL	32
■ RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES SUR LA QUESTION DU GENRE EN SITUATION DE CATASTROPHE	38
■ ANNEXES	42



## INTRODUCTION

L'objectif principal de l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) est d'aider les gouvernements à évaluer la portée exacte de l'impact d'une catastrophe dans un pays et, sur la base de ces constatations, de produire une stratégie de relèvement pratique et durable afin de mobiliser des ressources financières et techniques. Cet exercice, auquel doivent se prêter les gouvernements en cas de crise, est appuyé par les Nations Unies, la Commission européenne, la Banque mondiale et d'autres acteurs nationaux et internationaux. Elle rassemble, en un seul rapport consolidé, des informations sur l'impact physique d'une catastrophe, la valeur économique des pertes et des dommages, l'incidence humaine dans les zones touchées ainsi que les priorités et les besoins de relèvement qui en découlent à court comme à moyen terme.

Le guide d'évaluation des besoins post-catastrophe vise à fournir un appui technique aux professionnels au moment de la planification et de la mise en œuvre de l'évaluation des besoins et de la conception du cadre de relèvement. Le Volume A du présent guide offre une vue d'ensemble du cadre et du processus d'évaluation. Le Volume B présente les directives spécifiques à chaque secteur d'évaluation en fonction du contexte et de l'ampleur de la catastrophe. Le nombre de secteurs et de thèmes transversaux évalués dépend de la nature et de l'impact de la catastrophe (tableau 1).

**Tableau 1** : Secteurs du PDNA

Secteur Social	Secteur Infrastructures	Secteur Productif	Secteurs transversaux
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement, terres et établissements humains</li> <li>• Éducation</li> <li>• Santé</li> <li>• Culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau, assainissement et hygiène</li> <li>• Infrastructures communautaires</li> <li>• Énergie et électricité</li> <li>• Transport et télécommunications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture, élevage et pêche</li> <li>• Commerce et industrie</li> <li>• Commerce et échanges</li> <li>• Tourisme</li> <li>• Exploitation minière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Genre</li> <li>• Gouvernance</li> <li>• Emploi et moyens de subsistance</li> <li>• Réduction des risques de catastrophe</li> <li>• Environnement</li> </ul>

Comme indiqué ci-dessus, la notion de genre est l'un des principaux thèmes transversaux du PDNA, et ce, en raison de la prise de conscience grandissante de l'impact différencié des catastrophes sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes. En effet, chaque groupe fait face à des risques spécifiques et possède des capacités et des ressources différentes pour l'aider à réagir et à s'adapter. Les relations entre les sexes sont généralement spécifiques à la culture et marquées par des inégalités et des différences en matière de distribution et/ou d'accès au pouvoir et aux ressources, en matière de mobilité, de capacité de décision, d'expression des besoins et des priorités, de découverte de ses capacités et d'épanouissement personnel.



Les lendemains de catastrophe sont propices à l'émergence de nouveaux rôles dévolus à chacun des deux sexes et à de nouvelles relations plus progressistes entre hommes et femmes : par exemple, les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans la subsistance de leur famille et sont considérées comme des dirigeantes et des décideuses au sein de leur communauté ; les filles qui n'avaient pas la chance d'aller à l'école en ont désormais la possibilité ; les garçons sont protégés contre le recrutement et le travail forcé ; et les hommes assument un rôle plus important dans les soins apportés aux enfants.

Ainsi, il est capital que les questions de genre soient systématiquement intégrées à chacune des étapes du PDNA afin de garantir la pertinence, l'efficacité et la durabilité des interventions de relèvement pour les femmes comme pour les hommes des populations touchées. La prise en compte de la problématique hommes-femmes permet aux efforts de relèvement d'estomper, et non de renforcer, les inégalités en évitant tout stéréotype, supposition et généralisation et en encourageant un changement positif. Par ailleurs, les évaluations sensibles à la dimension de genre aident à renforcer et à élargir l'appropriation et la pérennisation des initiatives de relèvement grâce à une participation équitable de l'ensemble de la population.

Les recommandations portant sur le secteur Genre visent à fournir des conseils pratiques aux spécialistes nationaux et internationaux des questions de genre participant à l'évaluation (voir le mandat proposé à l'annexe 5). Ils peuvent ainsi identifier et intégrer ces questions dans les divers secteurs et composantes de l'évaluation : état des lieux avant la catastrophe, effets d'une catastrophe, estimation de la valeur économique des pertes et des dommages, impact de la catastrophe sur l'économie et le développement humain, et identification des besoins et des coûts de relèvement et de reconstruction, notamment en vue de « reconstruire en mieux » (BBB).

Les recommandations émises dans ce chapitre pourraient également profiter aux points focaux des équipes d'évaluation chargés des questions d'égalité des sexes et responsables de la coordination avec le spécialiste des questions de genre et de l'intégration systématique de cette notion dans les évaluations et les rapports sectoriels. Afin de tirer pleinement parti de ces conseils et de les intégrer dans le processus d'évaluation, il est primordial que le spécialiste des questions de genre prenne d'abord connaissance des informations contenues dans le Volume A.

L'intégration systématique de la question du genre comme problématique transversale du PDNA est relativement récente. Cependant, le présent document s'inspire largement des recommandations sur l'intégration de la notion de genre présentées dans la méthode d'évaluation des dommages et pertes (DaLA) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)<sup>1</sup>, elle-même intégrée dans le PDNA. Le présent guide doit être vu comme un document de travail en constante évolution, alimenté par l'expertise des professionnels, les bonnes pratiques et les retours d'expérience.

La structure du présent chapitre reflète les différentes étapes de l'évaluation. Toutefois, au vu du caractère transversal de la notion de genre, certaines étapes seront plus développées que d'autres :

- **La partie 2** offre un aperçu du processus d'évaluation, du rôle du spécialiste des questions de genre, du cadre de l'analyse sexospécifique, ainsi que des méthodes d'évaluation proposées.
- **La partie 3** fournit des recommandations pour réaliser l'analyse sexospécifique de référence avant la catastrophe, qui viendra étayer le chapitre sur le genre figurant dans le rapport global ainsi que la vue d'ensemble et l'état des lieux de chaque rapport sectoriel.

---

<sup>1</sup> La méthode à laquelle a eu recours la CEPALC, qui a donné naissance à la méthode DaLA puis au PDNA, recommande de procéder à une analyse sexospécifique des effets et des impacts d'une catastrophe.

- **La partie 4** explique comment définir et décrire les quatre dimensions de l'impact d'une catastrophe : (i) dommages causés aux infrastructures et aux actifs physiques ; (ii) pertes économiques pour la production et effets sur la production de services et l'accès aux biens et aux services ; (iii) perturbation des services de gouvernance et des processus de prise de décision ; et (iv) augmentation des risques et des vulnérabilités.
- **La partie 5** fournit des orientations quant à l'estimation de la valeur économique des effets sexospécifiques des catastrophes, en se concentrant sur les variations des flux commerciaux qui découlent du rôle reproductif des femmes.
- **La partie 6** fournit des orientations concernant l'analyse de l'impact des catastrophes en termes de macro-économie et de développement humain, en comparant la situation de l'égalité des sexes antérieure à la catastrophe et les tendances prévues en la matière suite à la crise.
- **La partie 7** offre une brève description des liens qu'entretient ce secteur avec les autres secteurs et des thèmes transversaux.
- **La partie 8** apporte des indications sur l'élaboration du rapport du secteur Genre et sur les possibilités de contribution aux stratégies et aux plans de relèvement pour d'autres secteurs.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION

### PROCESSUS MULTISECTORIEL

L'évaluation du secteur Genre constitue la base de l'analyse sexospécifique intersectorielle. Elle vise à cerner précisément les problématiques hommes-femmes parmi les différents effets d'une catastrophe et leur impact probable dans tous les secteurs, afin d'étayer la planification et la stratégie de relèvement. Pour ce faire, le spécialiste des questions de genre conduira une analyse sexospécifique afin de :

- étayer et alimenter le plus possible l'analyse ainsi que la planification et la stratégie de relèvement des secteurs Social, Productif et Infrastructures<sup>2</sup> ;
- rédiger un rapport indépendant sur la notion de genre qui sera intégré au rapport global et mettra en lumière les points qui ne seront pas abordés dans les rapports sectoriels, tout en soulignant les principales conclusions de l'analyse sectorielle sur les questions de genre.

### RESPONSABILITÉS DU SPÉCIALISTE DES QUESTIONS DE GENRE

Outre la réalisation d'une évaluation sur laquelle s'appuiera l'analyse sexospécifique, le spécialiste des questions de genre sera chargé, tout au long du processus d'évaluation, de conseiller et de plaider auprès des équipes d'évaluation sectorielles concernées dans le but de :

- promouvoir la parité au sein des équipes d'évaluation ;
- nommer un point focal pour chaque secteur, qui sera chargé de coordonner l'échange des informations sur le genre avec le spécialiste ;

<sup>2</sup> Il est possible que le spécialiste des questions de genre doive se concentrer sur quelques secteurs prioritaires afin d'éviter de trop se disperser.

- promouvoir et faciliter l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans le cadre du processus d'évaluation et de l'ensemble des interventions de relèvement ;
- respecter la parité parmi les principaux informateurs possédant des compétences particulières pertinentes pour l'évaluation ;
- rencontrer les femmes, les hommes, les garçons et les filles touchés par la catastrophe afin d'identifier leurs besoins et leurs priorités par le biais d'enquêtes, d'entretiens individuels et de réunions entre personnes de même sexe ;
- encourager et soutenir tout au long du processus d'évaluation la participation des organisations et des réseaux de femmes, ainsi que des structures gouvernementales chargées des questions de genre/de la condition féminine et de leurs représentant(e)s locaux(ales) (mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes) ;
- apporter ses conseils et son soutien à la collecte et l'analyse des données ventilées par âge et par sexe et des informations sensibles à la dimension de genre<sup>3</sup> ;
- collaborer avec le spécialiste des questions de genre du PDNA de sorte à garantir que tous les formulaires, questionnaires, etc., de collecte de données destinées à être évaluées permettent de recueillir des données ventilées par âge et par sexe ; négocier une révision des éventuels outils élaborés par les acteurs nationaux afin d'y intégrer ces données ventilées ;
- éviter une utilisation trop fréquente de termes collectifs, tels que « ménages », « familles », « personnes déplacées », etc., car ces termes généraux recouvrent d'importantes disparités entre les sexes ;
- participer au programme de sensibilisation à la question de l'égalité des sexes dans le cadre du PDNA avant l'évaluation, le cas échéant.

Une séance animée par le spécialiste des questions de genre doit être intégrée à la formation méthodologique générale de préparation à l'évaluation. Cela permettra aux équipes d'évaluation d'appréhender la législation et les politiques locales relatives au genre en vigueur et d'exemplifier l'impact différencié des catastrophes selon le genre.

## COORDINATION

À la demande du gouvernement, l'équipe PDNA peut être soutenue par les experts techniques et les experts en relèvement des Nations Unies, de la Banque mondiale et de l'Union européenne (UE). Dans certains cas, une expertise en matière de genre est exigée, tandis que dans d'autres, elle peut être intégrée au secteur Social. Idéalement, l'équipe d'évaluation du secteur Genre doit être composée de plusieurs spécialistes des questions de genre rattachés au gouvernement, en collaboration avec les Nations Unies, la Banque mondiale, l'UE et la société civile. La participation d'un point focal issu des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes aux phases de planification et de mise en œuvre du processus d'évaluation est vivement encouragée. Selon le contexte, et si des lacunes ont été constatées dans l'ensemble de données nécessaire à l'évaluation, le spécialiste des ques-

<sup>3</sup> Prise au tout début des travaux d'évaluation, cette mesure permettra de s'assurer que chaque équipe sectorielle fournit les estimations nécessaires des effets et des impacts d'une catastrophe ventilés par sexe, pour que le spécialiste des questions de genre puisse parachever l'analyse.

tions de genre peut également confier la réalisation de certaines parties de l'évaluation du secteur Genre à des partenaires locaux.

Si un mécanisme national de coordination des questions de genre et de développement existe (groupe de coordination pour l'égalité des sexes constitué de mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes, d'organisations de femmes/de la société civile, d'organismes multilatéraux et de donateurs), le spécialiste des questions de genre doit échanger avec ce groupe et le consulter tout au long du processus d'évaluation pour garantir la coordination et la cohérence avec les actions, les politiques et les stratégies existantes au niveau national en matière de parité. En l'absence d'un tel dispositif, le processus d'évaluation peut être l'occasion de promouvoir sa mise en place.

Le PDNA s'appuie sur les évaluations réalisées durant la phase d'intervention humanitaire. Le spécialiste des questions de genre doit exploiter les informations recueillies par le biais, par exemple, de l'évaluation multisectorielle/sectorielle initiale rapide (MIRA), des données secondaires étudiées, des évaluations ou des analyses rapides sur les questions de genre menées par d'autres organisations, d'autres secteurs, etc. En fonction du contexte, il devra établir des liens avec le mécanisme national de coordination humanitaire, en collaboration avec l'équipe d'évaluation.

## CADRE ANALYTIQUE ET ANALYSE SEXOSPÉCIFIQUE

Au cours d'une catastrophe, puis du relèvement, les femmes sont bien souvent confrontées à des situations extrêmement difficiles, telles qu'un niveau de violence et d'insécurité élevé, une mobilité restreinte et la multiplication des activités liées aux soins, aux tâches domestiques et à la subsistance. En outre, les équipes internationales de secours risquent, en se basant sur des suppositions concernant les normes culturelles et le rôle des femmes dans la société, d'accroître l'insécurité et de réduire la place et les droits dont jouissaient auparavant les femmes, par exemple, en les excluant de la prise de décision en matière d'intervention humanitaire, compromettant ainsi directement leur vie et leur avenir.

L'analyse sexospécifique intersectorielle regroupe des informations primaires et secondaires sensibles à la dimension de genre portant sur la situation antérieure à la catastrophe et sur les effets et l'impact probable d'une catastrophe. Elle vise à identifier les lacunes, les besoins et les priorités en matière d'égalité des sexes dans le but d'étayer les différentes composantes de l'évaluation, notamment le cadre de relèvement.

*L'analyse sexospécifique jette un regard sur les relations, la dynamique de pouvoir et les inégalités entre les sexes. Elle s'intéresse également à l'accès des hommes et des femmes aux ressources, au contrôle qu'ils en ont, à leurs rôles et leurs responsabilités au sein du foyer et de la communauté, ainsi qu'aux obstacles auxquels ils/elles font face dans la relation à l'autre sexe en raison des rôles qui leur sont dévolus et des inégalités de pouvoir. L'analyse vise en outre à identifier les facteurs institutionnels, économiques et sociaux spécifiques qui sous-tendent, soutiennent ou influencent la situation des femmes et des hommes, ainsi que leurs relations mutuelles.*

Un récapitulatif des principales questions intersectorielles soulevées par la CEPALC<sup>4</sup> est proposé en annexe 2 du présent document. Il peut être utilisé dans le cadre de la collecte des données pour l'analyse sexospécifique

<sup>4</sup> CEPALC, adapté de Socio-Economic Impact of Natural Disasters: A Gender Analysis (2004, p. 21).



réalisée lors de l'état des lieux avant la catastrophe ou de l'analyse des effets d'une catastrophe, qui alimentera le PDNA et le cadre de relèvement.

Il est souhaitable, dans la mesure du possible, de répartir les informations destinées à l'analyse sexospécifique selon les quatre dimensions et les quatre éléments de l'évaluation, de sorte à répondre aux besoins d'information des autres secteurs.

**Les quatre dimensions d'évaluation du PDNA comprennent :**

1. les dommages causés aux infrastructures et aux actifs physiques ;
2. les variations des flux de production et les effets sur l'offre et sur l'accès aux biens et aux services ;
3. la perturbation des services de gouvernance et des processus de prise de décision ;
4. l'accroissement des risques et des vulnérabilités.

**Les quatre éléments d'évaluation du PDNA sont :**

5. l'état des lieux avant la catastrophe ;
6. les effets de la catastrophe, dont l'estimation de la valeur économique des dommages et des variations des flux de production ;
7. l'impact de la catastrophe sur la macro-économie et le développement humain ;
8. les besoins de relèvement et de reconstruction, y compris en vue de « reconstruire en mieux ».

Ces éléments et dimensions figurent dans la proposition de cadre analytique présentée dans le tableau 2, qui comprend également les questions indicatives de l'annexe 2.

Les informations pertinentes recueillies doivent être intégrées soit dans les différentes évaluations et plans de relèvement sectoriels, soit dans le rapport du secteur Genre.

**Tableau 2 :** Cadre analytique pour l'évaluation sur le genre

Dimensions	1 État des lieux avant la catastrophe	2 Effets de la catastrophe, dont l'estimation de la valeur économique des dommages et des pertes	3 Impact de la catastrophe sur la macro-économie et le développement humain	4 Besoins de relèvement, y compris pour « reconstruire en mieux »
Contexte général	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte démographique ? Parité ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données concernant la population touchée ventilées par âge et par sexe</li> </ul>	<p>Quelles sont les tendances antérieures à la catastrophe concernant l'égalité des sexes et la place des femmes dans la société susceptibles d'être ébranlées par les effets de la catastrophe, en tenant compte d'indicateurs sociaux et économiques spécifiques ?</p> <p>Exemples d'indicateurs : naissances, grossesses adolescentes, décès, accidents, travail et revenus (individus et ménages), emploi, scolarisation, participation au marché du travail, participation à la prise de décision, logement et propriété foncière, dettes.</p> <p>Quelles sont les conséquences de ces changements pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes, en termes d'emploi du temps et de renoncement à d'autres activités, telles que l'éducation, la génération de revenus, etc. ?</p>	
1 Dommages causés aux infrastructures et aux actifs physiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelles ressources (p. ex., terres, logement, stockage, revenus, argent, objets de valeurs, bétail, cultures, outils/équipements) les hommes et les femmes utilisent-ils pour mener à bien leurs activités ? À qui appartiennent ces ressources et/ou qui les contrôle ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'une des ressources que les hommes et les femmes possèdent/utilisent a-t-elle été détruite ?</li> <li>Les infrastructures et les actifs physiques des mécanismes en faveur de l'égalité des sexes ont-ils été endommagés ?</li> </ul>		<p>Les hommes et/ou les femmes disposent-ils/elles de nouvelles ressources ?</p> <p>Qui (hommes, femmes, veuves, femmes chefs de famille) a accès en priorité à ces nouvelles ressources ? Quels en sont les effets en termes de dynamique de pouvoir ?</p> <p>Quelles sont les capacités, les compétences et les connaissances des femmes et des hommes de la communauté ?</p>
2 Pertes économiques liées à la production et effets sur l'offre et l'accès aux biens et aux services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelles étaient les activités des femmes, des filles, des garçons et des hommes (travail productif, reproductif, communautaire, activités éducatives) avant la catastrophe ? Où et à quelle fréquence (p. ex., chaque jour, deux fois par an, etc.) les pratiquaient-ils ?</li> <li>À quels services les femmes, les filles, les garçons et les hommes avaient-ils accès ? (y compris les services financiers, le crédit, etc.) ? Existait-il des différences d'accès selon le sexe ? Pourquoi ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les activités des femmes, des filles, des garçons et des hommes ont-elles changé depuis la catastrophe ? Pourquoi ?</li> <li>La production de biens et de services incombant aux femmes a-t-elle été réduite depuis la catastrophe ? Comment et dans quelle mesure ?</li> <li>Quels obstacles à l'accès aux services ont été identifiés par les femmes et les hommes ? Il peut notamment s'agir de la destruction des infrastructures, du manque de transport ou de leur insécurité, de l'absence de personnel de même sexe chez le prestataire, du coût, etc.</li> <li>Quelles activités de relèvement spontanées sont entreprises par les femmes et les hommes ?</li> <li>Quels besoins prioritaires identifiés par les femmes et les hommes ne sont plus satisfaits du fait de la catastrophe, tels que l'accès aux services ?</li> </ul>		<p>Les activités de relèvement spontanées identifiées peuvent-elles être soutenues ? Comment ?</p> <p>Comment pourrait-on renforcer les capacités actuelles des femmes et des hommes ? Grâce à quoi ?</p> <p>Comment les besoins formulés par les femmes, les hommes, les filles et les garçons de la population touchée peuvent-ils être satisfaits ?</p>

3 Perturbation des services de gouvernance et des processus de prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes et les hommes sont-ils également représentés dans le système de gouvernance et les processus de prise de décision qui les concernent ?</li> <li>• Des obstacles empêchent-ils les femmes de participer à la gouvernance, aussi bien sur le plan civil que politique ?</li> <li>• Quels mécanismes/capacités de gouvernance sont en place afin d'améliorer l'égalité des sexes ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité des femmes et des hommes à faire entendre et à faire valoir leurs inquiétudes et leurs priorités en matière de gouvernance et de prise de décision a-t-elle évolué suite à la catastrophe ?</li> <li>• Les organisations de femmes et/ou les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes ont-ils été perturbés par la catastrophe ?</li> </ul>		<p>Comment peut-on garantir et améliorer la représentation et la participation des femmes, et s'assurer que leur opinion est entendue ?</p> <p>Cet objectif peut-il être atteint grâce aux mécanismes en faveur de l'égalité des sexes et/ou aux organisations de femmes ?</p>
4 Accroissement des risques et des vulnérabilités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains risques et vulnérabilités structurels sexospécifiques ont-ils été aggravés par la catastrophe (p. ex., violence basée sur le genre, traite, féminisation de la pauvreté, restriction de la mobilité, baisse d'accès aux services) ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La catastrophe a-t-elle exacerbé l'exposition des femmes à la violence basée sur le genre (p. ex., emplacement des points d'eau et des combustibles et itinéraire pour s'y rendre) ?</li> <li>• Certains groupes font-ils face à plus de difficultés et à un manque de ressources (femmes enceintes, personnes âgées, foyers dirigés par une seule personne [femme/homme/enfant]) ?</li> </ul>		<p>Quelles mesures peuvent être prises pour éviter l'aggravation des risques et des vulnérabilités ?</p> <p>Les mécanismes d'adaptation préjudiciables augmentent-ils les risques et les vulnérabilités structurels ?</p>

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

L'analyse sexospécifique doit s'appuyer sur diverses méthodes pour recueillir le plus d'informations pertinentes possible. Les équipes d'évaluation, qui décrivent de manière circonstanciée les effets de la catastrophe sur chaque secteur, sont également susceptibles de livrer des informations pertinentes pour l'évaluation du secteur Genre.

### MÉTHODE D'ÉVALUATION QUANTITATIVE

**Enquête par sondage** : lorsque les informations post-catastrophe sensibles à la dimension de genre ne sont pas suffisantes, que ce soit dans les ensembles de données, les rapports nationaux post-catastrophe ou les évaluations humanitaires comme l'évaluation MIRA, d'autres méthodes de collecte de données détaillées, telles qu'une enquête rapide auprès des ménages (entretiens individuels avec des femmes touchées et, éventuellement, observations) peuvent être envisagées (un exemple figure en annexe 3). Afin d'obtenir les résultats désirés et de garantir la fiabilité des données et des conclusions ultérieures, il convient de soigner la méthodologie, notamment la présentation du questionnaire, la formation des enquêteurs, la stratégie d'échantillonnage, etc. Par ailleurs, il sera nécessaire d'y intégrer le savoir-faire (généralement fourni par les bureaux de statistique) et les connaissances pertinentes sur le contexte national, par exemple en collaborant avec les universités et instituts de recherche locaux. Une enquête rapide auprès des ménages pourra enrichir considérablement l'analyse intersectorielle, notamment pour évaluer le temps consacré par les femmes à leurs **responsabilités en matière de**

**production, de reproduction et de gestion communautaire**<sup>5</sup> ainsi que les dommages et les pertes à déployer en la matière. Les résultats de l'enquête aideront également à affiner les méthodes qualitatives (principaux informateurs, entretiens et discussions de groupe). Toutefois, au vu du niveau de planification et du temps de mise en œuvre et de traitement de l'information requis par ce type d'enquête, il est possible que cette méthode ne puisse être déployée au cours du processus PDNA. Dans ce cas précis, et lorsque cela s'avère nécessaire, elle peut être recommandée dans le rapport du secteur Genre en tant qu'intervention de relèvement, du fait qu'elle permet de mieux saisir l'impact de la catastrophe sur les femmes et d'étayer la mise en œuvre du relèvement à long terme.

## MÉTHODES D'ÉVALUATION QUALITATIVE

**Examen théorique :** l'examen théorique est capital pour étayer les données de référence, identifier les inégalités préexistantes entre les hommes et les femmes ainsi que les obstacles qui contribuent à l'impact différencié d'une catastrophe sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes, et donc pour définir les besoins en matière d'égalité des sexes et les priorités de relèvement. En outre, l'examen des rapports de situation humanitaire peut fournir des informations importantes sur les effets de la crise et sur les besoins reconnus de la population en vue d'affiner l'analyse sexospécifique. Les sources et documents essentiels suggérés pour mener à bien l'examen théorique figurent ci-après. Les bureaux de pays des Nations Unies, la Banque mondiale et l'Union européenne pourront remettre la liste de ces documents avant l'arrivée de l'équipe d'évaluation sur place ou l'orienter vers des organisations de femmes ou vers les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes, qui la lui fourniront.

- Rapports de recensement (bureaux de statistique, bases de données régionales)
- Enquêtes auprès des ménages, études sur l'emploi du temps des ménages
- Rapports d'évaluation de la pauvreté (ODD, Banque mondiale)
- Rapports sur le statut des femmes (rapports soumis par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et rapports non officiels)
- Rapport sur le développement humain/Indice de développement humain
- Indice d'inégalités de genre
- Institutions sociales et indicateur sexospécifique du développement humain
- Plans nationaux de développement
- Politiques et stratégies nationales relatives à l'égalité des sexes
- Études disponibles sur le genre

---

<sup>5</sup> Le rôle productif des femmes recouvre le travail accompli en échange d'une rémunération en espèce ou en nature. Il désigne à la fois la production marchande ayant une valeur d'échange et la production domestique/de subsistance présentant une valeur d'usage réelle, et potentiellement une valeur d'échange. Pour les femmes travaillant dans les domaines de la production agricole, cela comprend aussi bien leur travail en tant qu'exploitante agricole, que leur rôle de femme de paysan et leur statut de travailleuse rémunérée.

Le rôle reproductif des femmes renvoie aux responsabilités de donner la vie et d'élever les enfants, ainsi qu'aux tâches domestiques ayant pour but de garantir le bien-être et la reproduction de la main-d'œuvre. Il comprend non seulement la reproduction biologique, mais aussi l'attention et les soins apportés à la (future) main-d'œuvre (partenaire masculin et enfants qui travaillent, nourrissons et enfants scolarisés).

Le rôle communautaire des femmes désigne les activités effectuées au niveau communautaire, dans le prolongement de leur rôle reproductif, visant à fournir et à entretenir les ressources limitées destinées à la consommation collective, telles que l'eau, les soins de santé et l'éducation. Ces activités bénévoles non rémunérées sont effectuées pendant leur temps « libre ». Adapté de : OIT, 1998, SEAPAT's OnLine Gender Learning & Information Module.



- Rapports d'enquête sur la population active
- Rapports d'études spéciaux (établissements d'enseignement supérieur, Nations Unies, ONG nationales et internationales)
- Rapports sectoriels, rapports de l'industrie
- Documents, lois, directives et plans relatifs à la gestion de la catastrophe/à l'intervention d'urgence
- Évaluation et cartographie des risques et des vulnérabilités
- Évaluations de la situation humanitaire, rapports de situation SitReps (p. ex., évaluation multisectorielle initiale rapide [MIRA]).

**Entretiens avec les principaux informateurs :** dans le cadre de l'évaluation des effets de la catastrophe, des entretiens structurés seront organisés avec les principaux informateurs sur l'égalité des sexes, à savoir les acteurs gouvernementaux des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes, les organisations de femmes, les donateurs et les membres des mécanismes nationaux de coordination des questions de genre. Ces entretiens impliquent également les spécialistes nationaux des questions de genre de la Banque mondiale/des Nations Unies et de l'UE. Si l'organisation ONU-Femmes est présente dans le pays, elle peut participer à l'identification des informateurs concernés.

Par ailleurs, l'équipe d'évaluation entreprendra des visites sur le terrain dans certaines régions sinistrées. Dans ce cas, elle s'entretiendra en priorité avec les représentants locaux des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes, les autorités locales chargées des affaires sociales ainsi que les organisations à base communautaire possédant, dans l'idéal, une expérience dans la lutte pour l'égalité des sexes. Les organisations de femmes seront en mesure d'appuyer l'identification de ces dernières et en particulier, des personnes (notamment des femmes) influentes de la communauté, avec qui il serait sensé de s'entretenir. Il peut s'agir des responsables religieux ou communautaires (et leurs conjoint(e)s), des groupes confessionnels, des sages-femmes et des accoucheuses traditionnelles, des travailleurs sociaux et des agents de santé, des enseignants, des coopératives, des groupes de pêcheurs, des associations de vendeurs, etc.

En outre, les entretiens semi-structurés ou les conversations informelles menés auprès des foyers touchés, aussi bien avec les femmes qu'avec les hommes, et en particulier auprès des ménages dirigés par une femme, doivent être privilégiés lors de la visite de terrain afin d'obtenir un meilleur aperçu des besoins et des priorités des femmes et des hommes touchés par la catastrophe.

**Discussions de groupe :** il est également conseillé d'organiser des discussions de groupe mixtes ou séparées, comprenant toutes les tranches d'âge représentées dans la zone sinistrée (notamment les personnes âgées et les jeunes). Ces discussions permettent non seulement d'optimiser le temps d'enquête (limité), mais la dynamique de groupe peut permettre aussi d'évoquer d'autres sujets sous des angles différents, apportant ainsi des informations complémentaires aux entretiens individuels.

**Observation :** au cours de la visite de terrain, l'observation, dans le respect des populations, peut fournir d'importantes informations sur le lieu, ainsi que sur les rôles et les activités des femmes, des filles, des hommes et des garçons de la communauté.

Le spécialiste des questions de genre, en collaboration avec les autres équipes sectorielles, doit insister sur la nécessité de recourir à des méthodes qualitatives sensibles à la dimension de genre qui garantissent l'intégration des femmes dans les évaluations tout en tenant compte des contraintes de temps et d'accès imposées aux

ménages dirigés par une femme, aux femmes des groupes minoritaires et aux femmes dont la culture limite les interactions hommes-femmes. Il est possible que les femmes doivent être interrogées par des femmes. Par ailleurs, il peut être nécessaire de sensibiliser les dirigeants locaux à l'objectif et l'importance de ces consultations.

Les équipes chargées de la collecte des données doivent respecter la parité hommes-femmes et refléter au mieux la composition des communautés, en termes d'âge, d'origine ethnique, de langue et d'autres caractéristiques spécifiques à chaque communauté. Toutefois, il peut s'avérer difficile dans certains contextes de trouver suffisamment d'enquêtrices ; les précédentes évaluations ont eu recours, entre autres, aux méthodes ci-dessous pour contourner cet obstacle :

- Faire appel aux animateurs et aux animatrices communautaires des programmes en cours ayant reçu une formation
- Recruter des étudiants et des étudiantes des universités alentour afin de leur permettre d'acquérir de l'expérience de terrain
- Créer des conditions de travail appropriées et acceptables du point de vue socio-culturel (notamment permettre aux femmes de travailler par deux ou en groupe, de mener leurs travaux sur le terrain pendant la journée et de bénéficier de services de garde d'enfants)
- Identifier les groupes locaux de femmes ou les organisations à base communautaire tels que les associations communautaires ou religieuses réservées aux femmes, qui peuvent mener des activités sur le terrain à proximité de leur domicile<sup>6</sup>

**Éthique** : conformément aux principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence (OMS, 2007), il convient de s'assurer que les informateurs ne sont pas exposés à d'autres risques lors du partage d'informations sensibles et que des mesures de protection supplémentaires sont mises en place lorsque des enfants âgés de 15 à 18 ans sont impliqués. Ces considérations éthiques doivent être évoquées à l'occasion d'une formation ciblée dispensée aux équipes de collecte de données, des discussions de groupe et des entretiens approfondis, ainsi que tout au long du processus de recueil des données.

## RÉSULTATS TANGIBLES

En fonction du contexte et des ressources disponibles, le spécialiste des questions de genre se verra confier l'obtention des trois résultats/livrables suivants au cours du processus d'évaluation :

- L'animation des consultations entre les équipes sectorielles d'évaluation, les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et les organisations de femmes tout au long du processus d'évaluation, afin de s'assurer que la dimension de genre est dûment prise en compte et traitée.
- Une analyse sexospécifique intersectorielle venant étayer les évaluations sectorielles, le plan de relèvement, ainsi que le rapport du secteur Genre. Il ne s'agit pas d'un produit totalement abouti mais plutôt d'un document de référence dans lequel sont consignées les données, les informations et les analyses pour être partagées avec les secteurs concernés tout au long du processus d'évaluation, dès que les informations sont collectées et analysées.

---

<sup>6</sup> Banque mondiale, adapté en partie de Guidance Notes on Gender and Disaster Risk Management (2012).

- Un rapport sectoriel succinct ainsi qu'un plan de relèvement sectoriel décrivant les interventions ciblées (environ 5 pages). Ce rapport comprend les principaux résultats de l'analyse sexospécifique et l'estimation de la valeur économique des dommages et des pertes liés aux rôles productif et reproductif des femmes. En outre, il présente les principales recommandations relatives à la planification du relèvement, notamment les interventions ciblées en faveur de l'égalité des sexes à court, moyen et long terme. Ces mesures visent en particulier à répondre aux besoins des femmes et des filles et à faire respecter leurs droits ; ceux-ci ne sont pas nécessairement spécifiques à un secteur et ne sont donc pas compris dans les rapports sectoriels.

## INTERVENTIONS STRATÉGIQUES

Ci-dessous figure un aperçu des différents éléments ou étapes du processus d'évaluation, ainsi qu'une indication des mesures pouvant être prises par le spécialiste des questions de genre (tableau 3).

**Tableau 3 :** Éléments ou étapes du processus d'évaluation et mesures pouvant être prises par le spécialiste des questions de genre

Étapes de l'évaluation	Interventions
<b>Planification</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les exigences applicables (collecte de données ventilées par sexe, analyse sensible à la dimension de genre, désignation de points focaux des questions de genre) dans les principes directeurs, la portée, les termes de référence et le budget de l'évaluation.</li> </ul>
<b>Coordination/ consultation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les points focaux dans toutes les équipes sectorielles et définir la fréquence des réunions, les moyens de communication utilisés, le soutien éventuel, etc.</li> <li>• Identifier et contacter les acteurs du gouvernement, de la société civile, des donateurs et des organismes des Nations Unies responsables de l'égalité des sexes (p. ex., par le biais de mécanismes nationaux de coordination des questions de genre).</li> <li>• Distribuer des notes sectorielles aux secteurs concernés.</li> </ul>
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la participation des acteurs de l'égalité des sexes à la formation sur l'évaluation.</li> <li>• Proposer une formation sur l'égalité des sexes à toute l'équipe PDNA et, éventuellement, une formation spéciale aux responsables des mécanismes en faveur de l'égalité des sexes/organisations de femmes, au personnel d'ONU-Femmes et/ou aux points focaux des questions de genre des divers secteurs.</li> </ul>
<b>Référence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un examen théorique et une consultation des acteurs de l'égalité des sexes.</li> <li>• Procéder à une analyse intersectorielle de la situation des femmes et de la parité hommes-femmes antérieure à la catastrophe.</li> <li>• Partager les résultats pertinents quant aux données de référence en termes de genre avec les équipes sectorielles.</li> </ul>

Étapes de l'évaluation	Interventions
<b>Visites sur le terrain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en collaboration avec les acteurs de l'égalité des sexes en vue d'identifier les principaux informateurs concernés des différents secteurs.</li> <li>• Soutenir les équipes sectorielles dans leurs activités de consultation des femmes et d'identification des principales informatrices en incluant notamment des données ventilées par âge et par sexe ainsi que des informations sensibles à la dimension de genre dans les questionnaires, les guides d'entretien et les formulaires.</li> <li>• Mener, lorsque cela est possible, une enquête rapide auprès des ménages.</li> <li>• Créer, le cas échéant, des groupes de discussion et mener des entretiens avec les principaux informateurs.</li> </ul>
<b>Évaluation des effets de la catastrophe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une analyse sexospécifique en s'appuyant sur les informations recueillies lors des visites de terrain, des enquêtes et des évaluations sectorielles.</li> <li>• Communiquer les résultats relatifs au genre aux équipes sectorielles et collecter leurs informations.</li> </ul>
<b>Estimation de la valeur des effets de la catastrophe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimer la valeur des effets de la catastrophe sur le rôle reproductif des femmes.</li> <li>• Participer à l'estimation de la valeur des effets de la catastrophe sur des secteurs ciblés, en collaboration avec les équipes chargées des secteurs Social, Productif et Infrastructures.</li> </ul>
<b>Impact de la catastrophe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier l'impact sexospécifique de la catastrophe (principalement sur le développement humain).</li> <li>• Aider à l'intégration d'indicateurs sensibles à la dimension de genre et des résultats de l'analyse sexospécifique dans l'analyse d'impact sur le développement humain.</li> </ul>
<b>Stratégie et plan de relèvement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En s'appuyant sur l'analyse des besoins, rédiger un rapport sectoriel présentant les activités (notamment pour reconstruire « en mieux ») ciblées et prioritaires en faveur de l'égalité des sexes, qui visent en particulier à répondre aux besoins des femmes et des filles et à faire respecter leurs droits ; fournir une estimation des coûts connexes.</li> <li>• Apporter un soutien technique à l'intégration de la notion de genre dans les différents secteurs et dans le plan global de relèvement et de reconstruction.</li> </ul>
<b>Consultations des parties prenantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et/ou les organisations de femmes pour qu'ils puissent apporter leurs contributions/points de vue au cadre de relèvement.</li> <li>• Promouvoir et faciliter la participation des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et des organisations de femmes dans les consultations sur le cadre de relèvement.</li> </ul>





## SITUATION AVANT LA CATASTROPHE

Fondé sur l'examen théorique, l'état des lieux avant la catastrophe est une composante essentielle de l'analyse sexospécifique intersectorielle. Pour comprendre l'effet de la catastrophe sur l'égalité des sexes et garantir un relèvement durable et inclusif (en particulier dans le cadre de la stratégie « Reconstruire en mieux »), il est primordial de bien appréhender la situation avant la catastrophe. Pour ce faire, il convient de connaître les causes sous-jacentes de la vulnérabilité des populations aux risques ainsi que les facteurs matériels, politiques et socio-économiques, tels que les disparités entre les sexes et les autres inégalités, qui entravent la capacité des hommes, des femmes et des sous-groupes de la population à réagir et à faire face à une catastrophe. Ci-dessous figurent quelques exemples de problématiques pouvant être intégrées dans l'état des lieux, qui permettront d'alimenter l'analyse sexospécifique (tableau 4). La structure de ce tableau s'appuie sur le contexte général et sur les quatre dimensions<sup>7</sup> du PDNA. Si aucune donnée ventilée par âge et par sexe n'est disponible, l'analyse se fondera avant

<sup>7</sup> Infrastructures et actifs physiques ; production, fourniture et accès aux biens et aux services ; gouvernance et prise de décision ; vulnérabilités et risques.

tout sur les informations secondaires qualitatives tirées de l'examen théorique. Les résultats devront être communiqués aux différents secteurs.

**Tableau 4 : État des lieux avant la catastrophe**

<b>Contexte</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Composition de la population (par sexe, âge, groupe ethnique, niveau de pauvreté/précarité, religion, groupes vulnérables, niveau d'alphabétisation, niveau d'instruction et recoupements [p. ex., féminisation de la pauvreté]).</li> <li>• Taux de fécondité, taux de natalité, taux de mortalité par sexe, espérance de vie des hommes/femmes à la naissance, malnutrition chez les hommes/femmes.</li> <li>• Nombre total de ménages et attribution de la direction du foyer (famille monoparentale, dirigée par une femme, un homme, un enfant) ; taille moyenne des familles et revenu total et différencié des ménages ; sécurité alimentaire des ménages (modèle de consommation, responsabilités en matière de sécurité alimentaire) ; responsabilités incombant aux ménages (en particulier aux femmes) en matière de santé familiale.</li> <li>• Dynamique du pouvoir au sein des ménages (processus de prise de décision, qui décide de l'utilisation de l'argent et des ressources, pouvoir de négociation et distribution des ressources au sein du foyer).</li> <li>• Rôles des femmes et des hommes dans les efforts de prévention et de préparation aux catastrophes déployés par la communauté.</li> <li>• Contexte sexospécifique et situation de l'égalité hommes-femmes dans le pays/les zones sinistrés, discrimination envers les femmes liée au contexte et difficultés particulières auxquelles font face les femmes et les filles.</li> </ul>
<b>Infrastructures et actifs physiques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Types de logement (urbain ou rural) et conditions de vie selon le sexe.</li> <li>• Pratiques/dispositions officielles et traditionnelles de succession/propriété concernant les terres, le logement, les ressources productives.</li> <li>• Espaces/installations communautaires et leur utilisation par chaque sexe.</li> <li>• Infrastructures/ressources existantes prévues pour les soins aux enfants et aux personnes âgées, ainsi que leur utilisation.</li> </ul>
<b>Production et accès aux biens et aux services</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités économiques formelles et informelles (emplois, salaires, niveaux d'emploi et de chômage) ventilées par sexe.</li> <li>• Rôles et responsabilités (division du travail) des femmes et des hommes (y compris au sein des micro-entreprises/de la production informelle de subsistance) et emploi du temps quotidien des hommes et des femmes (activités productives, reproductives et communautaires).</li> <li>• Accès, contrôle et utilisation des ressources : qui les possède (contrôle) et qui y a accès (utilise), y compris les régimes fonciers et d'utilisation des terres selon les sexes, ainsi que les procédures d'acquisition du droit d'accès à d'autres ressources naturelles (rivières, forêts, etc.).</li> <li>• Pratiques et normes réglementant la mobilité des femmes et des hommes, et qui facilitent ou freinent l'accès aux ressources, telles que l'éducation, l'emploi, le crédit et le contrôle des ressources productives comme la terre.</li> <li>• Accès des hommes et des femmes au crédit, à l'épargne et aux autres services de micro-financement proposés par les organismes de prêt (banques, sociétés de crédit, coopératives, etc.), et leur utilisation.</li> <li>• Prestation et accessibilité des soins de santé proposés (santé générale, santé reproductive, soins prénataux et postnataux, soins aux nourrissons et aux personnes âgées), accès aux soins, problèmes de santé endémiques chez les hommes et les femmes.</li> <li>• Description et nombre de personnes scolarisées ventilées par sexe, niveau d'instruction, niveau d'alphabétisation fonctionnelle, taux de scolarisation et d'abandon scolaire chez les garçons/filles (ventilés par tranche d'âge) ; établissements d'enseignement et de formation auxquels les femmes et les hommes ont accès.</li> <li>• Accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, à l'électricité, au téléphone et aux transports chez les femmes, les filles, les garçons et les hommes.</li> <li>• Accès et participation des femmes et des hommes aux programmes axés sur les moyens de subsistance, aux formations, aux programmes « vivres contre travail », aux services de vulgarisation, etc., actuellement mis en œuvre.</li> </ul>

## Gouvernance et prise de décision

- Cadres juridiques/réglementaires/politiques relatifs aux droits des femmes et à l'égalité des sexes, ainsi que toute loi/réglementation et/ou pratique discriminatoires.
- Politiques et lois régissant les mesures nationales de préparation, d'atténuation et d'intervention en cas de catastrophe, et prise en compte de la problématique hommes-femmes.
- Structures gouvernementales chargées des questions de genre/condition féminine et leurs représentants locaux (mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes), organisations de femmes, organisations non gouvernementales et organisations à base communautaire ; engagement et capacité de ces entités à promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes.
- Organisations nationales, régionales et à base communautaire responsables des activités de prévention, d'intervention d'urgence et de relèvement ; capacités/cadres d'action déployés par ces organisations en matière de parité.
- Participation et responsabilités des femmes et des hommes dans la gouvernance locale, régionale et nationale ; proportion de chaque sexe parmi les électeurs inscrits.
- Institutions coutumières, dispositions relatives à la prise de décision au niveau local et participation/leadership des femmes et des hommes.
- Principaux moyens de communication au sein des communautés et accès des femmes à l'information ; moyens de communication les plus fréquemment utilisés par les femmes dans les communautés (radio, téléphones mobiles).
- Type de système de sécurité sociale ; droits et taux d'utilisation par les hommes/femmes/ménages.

## Vulnérabilités et risques

- Prévalence, types et tendances des violences sexuelles et basées sur le genre, y compris la traite, le travail des enfants et les rapports sexuels transactionnels ; prévalence et nature des pratiques culturelles néfastes (p. ex., mariage précoce, mutilations génitales féminines, rites de purification des veuves).
- Services disponibles pour les femmes et les hommes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.
- Tendances du travail non rémunéré (ventilées par sexe).
- Proportion ventilée par sexe de jeunes (moins de 15 ans) et de personnes âgées (plus de 65 ans).
- Mouvements migratoires selon le sexe et leurs causes.
- Proportion de personnes présentant un handicap physique/une déficience mentale (données ventilées par âge et par sexe).
- Mécanismes d'adaptation néfastes couramment développés par les femmes/hommes face à une crise et à l'insécurité alimentaire.
- Groupes exclus et/ou défavorisés (minorités, personnes vivant avec le VIH/sida) (données ventilées par sexe).

Source : adapté de Deare F., 2004 ; Bisnath S., Zapata R., CEPALC, 2007 ; CPI, 2009.

# ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

Cette partie met en lumière les principales problématiques ainsi que les questions utiles pour orienter la collecte d'informations et l'analyse sexospécifique des effets de la catastrophe. Les effets identifiés (quantifiables et non quantifiables<sup>8</sup>) sont là encore définis comme les changements constatés dans les quatre dimensions de l'évaluation<sup>9</sup>.

## DESTRUCTION DES INFRASTRUCTURES ET DES ACTIFS PHYSIQUES

Une attention particulière devra être portée à l'identification des questions de genre liées à l'accès, à la propriété, au contrôle et à l'utilisation des ressources matérielles, naturelles et financières indispensables pour obtenir une juste vue d'ensemble de l'impact de la perte de propriété, de ressources productives et d'infrastructures communautaires sur les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des femmes et des hommes.

La collecte d'informations relatives à la destruction des infrastructures et des actifs physiques, dans le cadre des évaluations sectorielles ou de l'évaluation du secteur Genre, doit prendre en compte les questions de genre suivantes :

**Propriété foncière et logement :** la part de richesse des ménages revenant aux femmes n'est pas systématiquement reconnue. Les pratiques de jouissance foncière, qu'elles soient formelles, informelles ou traditionnelles, ainsi que les droits de succession, peuvent être particulièrement pénalisants pour les femmes, notamment les veuves, les épouses de maris polygames ou les femmes chefs de famille, qui ne possèdent pas toujours de titres de propriété officiels de leurs terres et/ou de leur habitation. Les droits des femmes ayant perdu leur mari dans la catastrophe sont encore plus minimes, surtout si l'héritage se fait par filiation patrilinéaire. Les unions non officielles, la polygamie, le manque de connaissances sur les modalités d'acquisition des terres par leur compagnon et la diversité des régimes fonciers existants rendent les femmes chefs de famille extrêmement vulnérables à la perte de leurs droits fonciers. De tels obstacles doivent être identifiés afin que des dispositions spécifiques soient prises pour que les femmes, notamment les veuves et les mineures, puissent revendiquer leurs droits à la terre et à la propriété (PNUD et UNISDR, 2010).

**Ressources productives :** les femmes peuvent ne pas être propriétaires de leurs ressources productives ou utiliser des ressources productives différentes de celles des hommes pour leurs activités. Les ressources productives utilisées pour les activités informelles ou l'agriculture de subsistance doivent également être évaluées. Il n'est pas rare que les femmes gèrent des micro-entreprises ou des petites entreprises à domicile, source complémentaire de revenus et de nourriture. C'est ce qui correspond, dans le secteur agricole, à l'économie informelle de subsistance<sup>10</sup>. Le spécialiste des questions de genre doit assurer la coordination avec les autres secteurs concernés afin de veiller à ce que la destruction des ressources productives, telles que les équipements et outils de production des entreprises à domicile et les ressources de l'économie informelle de subsistance (poulets, cochons et autres petits animaux) soient bien pris en compte dans l'évaluation.

<sup>8</sup> Certains effets sont difficiles voire impossibles à quantifier en termes monétaires, mais s'avèrent pertinents pour obtenir une vue d'ensemble de l'impact de la catastrophe sur le développement humain et étayer le processus d'estimation des besoins (quantifiés en investissements ou ressources nécessaires pour compenser ces mêmes effets).

<sup>9</sup> Infrastructures et actifs physiques ; production, fourniture et accès aux biens et aux services ; gouvernance et prise de décision ; vulnérabilités et risques.

<sup>10</sup> CEPALC, 2003, « Manuel pratique d'évaluation des effets socio-économiques des catastrophes ».



**Espaces communautaires :** l'identification des espaces communautaires, tels que les marchés, les garderies d'enfants, les puits et les lieux de rassemblements, requiert également la consultation des femmes et des hommes. En outre, le régime de propriété communautaire qui s'applique aux zones reboisées, aux infrastructures communales, etc., doit prévoir des mécanismes de gestion égalitaires entre hommes et femmes.

#### **Autres problématiques essentielles à prendre en compte :**

- Les dommages causés aux secteurs économiques (agriculture, industrie, tourisme, pêche) et la proportion de femmes et d'hommes dans chacun d'eux.
- La destruction ou l'endommagement des principales ressources économiques des femmes et des hommes, telles que la terre ou les marchés.
- La destruction ou l'endommagement des ressources productives exploitées par les femmes et les hommes, p. ex., le bétail, les petits animaux, les semences, les outils et les équipements.
- Les types de ménages dont les ressources ont été endommagées (dirigés par une femme, dirigés par un enfant, composés de personnes âgées) et leur besoin d'aide au logement (données ventilées par âge et par sexe).
- Les préférences des femmes quant à la conception et la reconstruction du logement, ainsi que la planification et la réhabilitation des infrastructures communautaires, p. ex., concernant l'emplacement des espaces publics tels que les aires de jeux et les points d'eau.
- La baisse de production des activités détenues ou exploitées par des femmes, comme les cultures, l'artisanat, etc.
- Les entreprises et les activités commerciales informelles des hommes et des femmes (artisans, vendeurs sur les marchés/de rue, producteurs à domicile), ainsi que les autres activités de subsistance directement ou indirectement touchées par les dommages causés aux infrastructures communautaires.
- Les effets sur les garderies d'enfants/aires de jeux/mobiliers urbains communautaires et leur incidence sur les femmes en termes de gestion du temps, de sécurité et d'activités.
- La participation des femmes et des hommes à la reconstruction/réparation des infrastructures communautaires (contraintes de temps et/ou de garde d'enfants et besoin de contrepartie) et les rôles dévolus à chaque sexe.
- Les écoles disposant de toilettes adéquates et facilement accessibles par les filles et les garçons des zones touchées.

## **EFFETS SUR LA PRODUCTION ET SUR L'OFFRE ET L'ACCÈS AUX BIENS ET AUX SERVICES**

Le rôle reproductif et les tâches domestiques incombant aux femmes étant souvent chronophages et contraignants, cela peut restreindre sensiblement leur accès aux services de base ainsi que leur engagement dans les activités de subsistance ou les activités économiques. Ces activités requièrent d'autant plus de temps à la suite d'une catastrophe et enregistrent une baisse de la production et de la valeur.

La collecte d'informations sur les effets de la catastrophe sur la production et sur l'offre et l'accès aux biens et aux services, qu'elle soit réalisée dans le cadre des évaluations sectorielles ou de l'évaluation du secteur Genre, doit prêter une attention toute particulière aux possibles inégalités entre les sexes exposées ci-après, de sorte à identifier les besoins :

### **ACCÈS**

Les équipes chargées d'évaluer les effets de la catastrophe sur l'accès des femmes et des hommes aux services, et leurs besoins en la matière doivent également envisager la mise en place de services temporaires ciblés et accessibles, le temps de restaurer et d'améliorer les infrastructures et les processus permanents.

Des changements simples dans la prestation des services, comme la prise en compte des besoins différenciés des femmes, des filles, des garçons et des hommes lors du choix de l'emplacement et des horaires d'ouverture d'un service (p. ex., les établissements de santé), la mise à disposition de moyens de transport sûrs, la présence

de personnel féminin parmi les prestataires de service, des services de garde d'enfants, peuvent améliorer l'accès aux services ainsi que leur pertinence par rapport aux besoins de la population. Par ailleurs, il convient de prendre en considération d'éventuelles normes culturelles obligeant les femmes et les enfants à être accompagnés d'un homme de leur famille. Il est également important de noter qu'un décès, une blessure, un déplacement ou une migration causés directement ou indirectement par la catastrophe peut aussi modifier la composition du ménage. En effet, puisque les femmes et les hommes ne jouissent pas de la même mobilité et n'ont pas les mêmes niveaux d'accès au revenu et de contrôle de leur rémunération, il est alors important d'étudier l'accès aux services des ménages nouvellement dirigés par une femme, une personne âgée ou un enfant.

Les dispositifs d'épargne et de crédit proposés aux femmes peuvent différer de ceux des hommes et comprendre des arrangements informels (CEPALC, 2003). Il convient donc d'examiner les différents dispositifs d'épargne et de crédit disponibles avant la catastrophe, ainsi que leur accessibilité et leur utilisation selon le sexe. Si l'utilisation de ces dispositifs diffère entre les femmes et les hommes, il est important d'en déterminer les raisons et d'envisager l'amélioration ou l'ouverture de l'accès à ces services après la catastrophe.

#### Autres problématiques essentielles à prendre en compte :

- Le coût financier direct et indirect de la catastrophe qui pèse sur les ménages, en particulier les ménages dirigés par une femme, et qui pourrait entraver leur accès aux services.
- Les variations du taux de fréquentation scolaire des garçons et des filles dans les écoles élémentaires et/ou secondaires, liées au travail des enfants ou à l'insécurité.
- Les changements en matière d'accès des femmes et des hommes à l'eau potable, aux services d'assainissement, aux marchés, aux lieux de travail et aux établissements de santé, ainsi que leurs conséquences en termes de coût, d'accès, de temps et de sécurité.
- Les recours utilisés et les droits invoqués par les femmes et les hommes pour obtenir des documents officiels (tels que les pièces d'identité et les actes de vente perdus dans la catastrophe) et pour enregistrer les naissances, les décès et les mariages ultérieurs à la catastrophe.
- Le besoin, l'accès et la participation des femmes et des hommes aux nouveaux programmes d'aide et programmes axés sur le logement et les moyens de subsistance.
- L'information des femmes et des hommes (logement, communauté, proches, services) grâce à la diffusion d'informations pertinentes et actualisées par le biais de circuits accessibles.

## PRODUCTION

Les femmes sont largement impliquées dans l'agriculture de subsistance (économie informelle de subsistance) et le secteur informel à travers les micro-entreprises. Parmi les conséquences de la catastrophe, la perte de ressources et de cultures, la baisse de la demande ou l'intensification des activités liées aux rôles reproductifs ou communautaires, peuvent affecter directement le revenu et la sécurité alimentaire des femmes. Le décès de membres de la famille percevant un revenu peut avoir le même effet et rendre les femmes plus vulnérables. L'évaluation peut aider à comprendre en quoi la division sexuelle du travail peut conduire à un impact différencié de la catastrophe sur les hommes et les femmes, du fait de leur représentation inégale dans les différents secteurs ; par exemple, les femmes sont majoritaires présentes dans les secteurs des services, tels que le tourisme, secteurs pour lesquels la demande risque fortement de diminuer après une catastrophe.

### Problématiques essentielles à prendre en compte :

- Les effets sur l'emploi et les professions concernant principalement ou exclusivement les hommes ou les femmes, en termes de perte totale ou partielle de revenus/moyens de subsistance/activités de subsistance.
- L'interruption des cycles agricoles saisonniers et d'autres activités génératrices de revenus ; la manière directe ou indirecte dont les femmes et/ou les hommes étaient impliqués dans ces secteurs.
- L'emploi du temps des femmes et des hommes après la catastrophe et la multiplication des activités liées aux rôles reproductif et/ou communautaire, ainsi que leur répercussion sur les activités productives/les revenus.
- La perte permanente ou temporaire des moyens de subsistance.
- Les stratégies et les besoins de génération de revenus des femmes et des hommes, à court et moyen terme.
- Les besoins d'aide ciblée et supplémentaire exprimés par les femmes et les hommes pour assurer leur subsistance.
- L'augmentation de la main-d'œuvre (H/F) en quête de travail en raison des pertes d'emplois subies.

## EFFETS SUR LA GOUVERNANCE ET LA PRISE DE DÉCISION

La collecte d'informations relatives aux effets de la catastrophe sur la gouvernance et la prise de décision, qu'elle soit réalisée dans le cadre des évaluations sectorielles ou de l'évaluation du secteur Genre, doit prêter une attention toute particulière aux possibles inégalités entre les sexes de sorte à identifier les besoins.

Les systèmes de gouvernance d'une société reflètent ses dynamiques de pouvoir et définissent ainsi souvent la capacité des citoyens à accéder aux services et aux ressources, à se mobiliser et à faire entendre leur voix. Bien souvent, les relations entre les sexes et les réalités auxquelles font face les femmes empêchent ces dernières de négocier avec l'État, y compris au travers d'organisations de la société civile. Parmi les facteurs entravant la capacité des femmes à bénéficier du relèvement et de ses effets, à renforcer leurs capacités et à exercer leurs droits, on compte les pratiques discriminatoires, les violences basées sur le genre et un niveau d'alphabétisation plus faible. Ces barrières structurelles sont fréquemment accentuées par des mécanismes juridiques inefficaces, des politiques publiques stériles, ainsi que des prestations de services et des investissements inadaptés.

Les catastrophes peuvent renforcer ces obstacles et en créer de nouveaux. Pour les surmonter, il est important de promouvoir efficacement la participation active et constructive des femmes dans la planification et les autres processus de prise de décision, et d'intégrer dans le cadre de relèvement leurs besoins, leurs intérêts et leurs priorités en matière de prestation de services, de dispositions, de politiques et de procédures institutionnelles. Par ailleurs, les catastrophes offrent la possibilité de reconstruire en mieux : en effet, l'évaluation peut permettre de cerner les améliorations à apporter aux fonctions et aux services administratifs en vue de gommer les inégalités, de corriger les déséquilibres de programmation et d'investissement, et d'éliminer les partis pris dans les processus et les politiques publiques qui accentuent l'exclusion des femmes.

### Autres problématiques essentielles à prendre en compte :

- Les effets sur la capacité des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes à assumer leurs fonctions ou sur d'autres structures gouvernementales chargées de la notion de genre/condition féminine et leurs représentants locaux si, par exemple, il n'existe aucun(e) ministère/commission/bureau en charge de l'égalité des sexes/la condition féminine.
- Les effets sur la capacité des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et des organisations de femmes à s'impliquer dans l'intervention humanitaire et le processus de relèvement.
- Les capacités supplémentaires de renforcement de l'égalité des sexes déployées par les organismes d'aide internationale et intégrées à l'intervention post-catastrophe dans le but de garantir un processus de relèvement tenant compte de la problématique hommes-femmes.
- La consultation et la participation égalitaires des femmes et des hommes dans la prise de décision ayant trait au relèvement post-catastrophe.
- Les effets sur les institutions coutumières et sur les processus de prise de décision au niveau local ; participation/leadership des femmes et des hommes.

## VULNÉRABILITÉS ET RISQUES

La collecte d'informations relatives aux effets de la catastrophe sur les vulnérabilités et les risques, qu'elle soit réalisée dans le cadre des évaluations sectorielles ou de l'évaluation du secteur Genre, doit prêter une attention toute particulière aux inégalités entre les sexes. En raison de l'existence d'inégalités structurelles, telles que la discrimination liée au genre et la féminisation de la pauvreté, les femmes sont souvent les plus fragilisées avant la catastrophe. La vulnérabilité résultant de l'inégalité entre les sexes peut être décuplée par la présence d'autres facteurs d'exclusion et de discrimination, à l'image de la pauvreté, l'âge, l'identité et l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la religion, la caste/classe et le VIH/sida. Ce mélange peut grever encore plus durement les capacités et les ressources économiques et sociales disponibles pour faire face aux catastrophes et s'en relever, et ainsi accroître les vulnérabilités. C'est pour cette raison que les groupes défavorisés, en particulier les femmes et les filles de ces groupes, sont souvent plus sévèrement touchés par les catastrophes et laissés en marge des efforts post-catastrophe et du relèvement. Le manque d'accès aux services et à l'information crée donc de nouveaux risques et vulnérabilités ou aggrave ceux existants. Par exemple, les minorités ethniques et les communautés autochtones ont tendance à vivre dans des régions reculées accessibles uniquement par des routes mal entretenues ou sur des terres isolées fortement exposées aux catastrophes. Leurs moyens de subsistance dépendent généralement largement des ressources naturelles. Ainsi, leurs besoins et leurs priorités après une catastrophe peuvent différer de ceux du reste de la population et elles se retrouvent parfois privées d'accès aux services disponibles. Les catastrophes et la rivalité consécutive qui s'installe pour accéder aux ressources peuvent considérablement transformer les rôles sociaux et culturels des différents sous-groupes d'une société, même lorsqu'il n'existe pas de discrimination visible à l'encontre de certains.



## Problématiques essentielles à prendre en compte :

- Les modifications apportées aux pratiques, aux normes et aux réglementations qui contribuent à accentuer la vulnérabilité des femmes et des filles, p. ex., les normes coutumières empêchant les femmes d'accéder au crédit et à la propriété, et d'en avoir le contrôle.
- L'accès aux services pour les femmes enceintes ou qui allaitent.
- La disponibilité des services permettant de répondre aux besoins psychologiques spécifiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes, et l'accès à ces services.
- Les changements de mentalité et de normes/pratiques culturelles qui pourraient freiner la participation des femmes aux efforts de relèvement et compromettre leur bien-être.
- L'insécurité alimentaire des personnes âgées vivant seules, des ménages dirigés par une femme ou un enfant, etc., ayant perdu ou réduit leurs moyens de subsistance.
- L'exclusion sociale ou le manque d'accès de certains groupes à la prestation de services.
- Le manque d'accès à l'information relative à l'assistance et aux services.
- L'augmentation de la violence basée sur le genre et les mesures et moyens de prévention et de lutte contre cette violence (foyers, etc.).
- Le nombre de garçons et de filles orphelins/non accompagnés.
- Les efforts de relèvement spontanés des groupes vulnérables et les possibilités pour faciliter et permettre leur participation aux activités de relèvement rapide.
- Les ménages ayant perdu l'unique ou le principal contributeur aux revenus du ménage (données ventilées par âge et par sexe).
- Les mécanismes d'adaptation préjudiciables, tels que :
  - la vente ou la consommation de ressources personnelles (p. ex., semences, réserves alimentaires, bétail, équipements de pêche et matériel forestier) ;
  - la diminution de la consommation alimentaire des femmes, des hommes, des garçons et des filles de certaines tranches d'âge, et le renforcement des dépendances au sein des familles en raison de la perte d'emploi couplée aux déséquilibres de pouvoir déjà présents au sein des ménages ;
  - l'augmentation des flux migratoires ;
  - le recours aux rapports sexuels transactionnels ;
  - la baisse du taux de fréquentation scolaire des filles et des garçons, du fait de l'augmentation du travail familial non rémunéré et de la réduction ou de la perte de revenus du ménage ;
  - l'augmentation des mariages d'enfants/forcés et du travail des enfants comme source de revenus.

# ESTIMATION DE LA VALEUR DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

Pour estimer les effets d'une catastrophe, l'évaluation des besoins post-catastrophe évalue la destruction complète ou partielle des actifs physiques et des infrastructures dans la région touchée, c'est-à-dire, les **dommages**. Par ailleurs, elle apprécie les variations des flux économiques dues à la catastrophe qui persisteront jusqu'à la pleine reprise économique et la reconstruction totale.

L'évaluation de la valeur des dommages et des variations des flux économiques est réalisée par les secteurs et les données recueillies doivent, le cas échéant et dans la mesure du possible, être ventilées par âge et par sexe. Le spécialiste des questions de genre doit travailler en collaboration avec les équipes d'évaluation sectorielles pour s'assurer qu'une analyse sexospécifique des dommages causés aux infrastructures et aux actifs physiques, ainsi que des variations des flux de production, est menée pendant le processus d'évaluation lorsque cela s'avère possible.

Des directives sectorielles spécifiques figurent en annexe 1 pour le secteur Agriculture, élevage, pêche et sylviculture, le secteur Santé et le secteur Emploi et moyens de subsistance. Elles fournissent des informations plus détaillées sur la dimension sexospécifique des dommages et des pertes estimés pour chaque secteur.

## **Valeur économique des changements de production et d'accès aux services et aux biens**

Le spécialiste des questions de genre collabore avec les équipes sectorielles en vue de s'assurer que les problématiques suivantes soient prises en compte dans les estimations réalisées par chaque secteur :

- 1. Changement du modèle d'emploi productif des femmes hors du domicile.** « *Il s'agit ici de la perte temporaire par une femme d'un emploi rémunéré hors de son domicile (emploi domestique, industriel, commercial, technique, professionnel ou emploi de cadre). Cette période de chômage temporaire résulte des dommages subis par les systèmes de production formels et sa durée dépendra du temps nécessaire pour leur remise en route ou leur reconstruction.* » (CEPALC, 2003 : 48). Un exemple pourrait être la perte temporaire d'un emploi dans le secteur du tourisme, touché par une baisse de fréquentation suite à la catastrophe.
- 2. Changement de la production et des revenus des activités menées à domicile par les femmes.** Il s'agit ici d'estimer les pertes temporaires de production et de revenus des activités rémunératrices menées à domicile par les femmes, telles que les activités informelles de subsistance et les micro et petites entreprises gérées à domicile par des femmes. Un exemple pourrait être la perte de revenus due à la baisse temporaire de la production de confiture en raison de la destruction des arbres fruitiers. Les estimations relatives à l'économie informelle de subsistance, ainsi que le temps nécessaire au relèvement, doivent être réalisées par les équipes des secteurs Logement, terres et établissements humains et Agriculture, en collaboration avec le spécialiste des questions de genre. Les pertes de production des micro et petites entreprises formelles et/ou informelles doivent être évaluées par les équipes du secteur Commerce et Industrie, épaulées par celles du secteur Emploi et moyens de subsistance, qui se pencheront sur la perte temporaire de revenus et d'emplois, et par le spécialiste des questions de genre. Une enquête réalisée auprès des femmes touchées par la catastrophe, à l'image du questionnaire figurant en annexe 3, peut permettre de s'assurer que tous les aspects de l'économie informelle de subsistance sont pris en compte (*Ibid.*).

- 3. Autres changements de nature financière.** Il s'agit des pertes engendrées par les dettes impayées ou les prêts non remboursés par les femmes. La destruction ou l'endommagement des biens achetés grâce au crédit formel ou informel sont généralement comptabilisés dans les dommages de propriété ou de logement. Toutefois, des pénalités peuvent être facturées pour compenser les retards de paiement dus à la baisse temporaire des revenus suite à la catastrophe. Une revalorisation des intérêts à la hausse peut aussi être appliquée en vue de rembourser la dette. Enfin, des fonds supplémentaires pourront être débloqués pour remplacer les biens perdus (*Ibid.*). La crise peut également bloquer l'accès des femmes aux régimes de protection sociale en cas de décès de leur mari, si les droits de sécurité sociale étaient ouverts au nom de l'homme chef de famille.
4. Par ailleurs, d'autres pertes financières directement ou indirectement liées aux effets de la catastrophe sur les ménages, en particulier sur les ménages dirigés par une femme, peuvent comprendre :
- les pertes dues aux variations du taux de fréquentation scolaire des garçons et des filles, ainsi qu'au travail des enfants, à l'insécurité ou au coût de transport supplémentaire pour se rendre dans des écoles plus éloignées ;
  - les coûts de transport liés au changement de l'accès des femmes et des hommes à l'eau potable, aux services d'assainissement, aux marchés, aux lieux de travail et aux établissements de santé ;
  - les coûts générés par l'obtention de documents officiels (tels que les pièces d'identité et les actes de vente perdus dans la catastrophe) et l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages ultérieurs à la catastrophe.

### **Changements apportés au travail reproductif des femmes.**

Outre les trois domaines évoqués précédemment, il existe des pertes touchant uniquement les femmes du fait de leur rôle reproductif. Cette évaluation n'est intégrée à aucun autre secteur et doit être réalisée par le spécialiste des questions de genre, avec le soutien des spécialistes des dommages et des pertes de l'équipe PDNA. Dans des circonstances normales, la part des activités reproductives non rémunérées revenant aux femmes est plus de trois fois supérieure à celle des hommes et cette charge s'accroît considérablement après une catastrophe. Cette répartition génère des coûts d'opportunité élevés en termes de revenus non perçus, étant donné que les activités reproductives empêchent les femmes de consacrer davantage de temps aux activités rémunératrices ou aux emplois rémunérés (CEPALC, 2014 ; 256). Afin de bien cerner le coût qu'une catastrophe représente pour les femmes, il est nécessaire de quantifier cette charge de travail supplémentaire non rémunérée en termes monétaires. Ces estimations doivent s'appuyer sur les changements observés depuis la catastrophe (types d'activités exercées, temps qui y est consacré dans les zones urbaines et rurales, etc.). C'est pourquoi il est crucial de recourir à des enquêtes par sondage et/ou des entretiens réalisés auprès des femmes touchées par la catastrophe ou des principaux informateurs, comme précisé ci-après :

*S'il n'y a pas d'informations quantitatives disponibles, une enquête par sondage des femmes touchées par la catastrophe permettra d'obtenir les données recherchées. À défaut, on considérera que les femmes consacrent au moins huit heures par jour à ces activités non rémunérées. Il faudra ensuite déterminer en quoi la catastrophe a modifié la configuration du travail reproductif des femmes en s'appuyant sur des échantillons représentatifs ou, en leur absence, sur des estimations. Outre les activités de base citées précédemment, cette évaluation devra tenir compte du fait que les femmes participent à des activités nouvelles liées à la phase d'urgence, à la réhabilitation et à la reconstruction et que certaines tâches qu'elles*

avaient déjà l'habitude d'assurer auparavant leur prendront plus de temps. Ainsi, le travail bénévole dans les camps de réfugiés et l'attente pour la distribution de l'aide alimentaire font généralement partie des tâches reproductives fréquentes au lendemain d'une catastrophe. Pour évaluer le temps supplémentaire consacré aux travaux ménagers, il convient d'inclure les heures supplémentaires exigées pour (i) la collecte d'eau ou du bois dues à la réduction de la zone de collecte ou à l'endommagement des lieux d'approvisionnement habituels ; (ii) la préparation collective des repas dans les camps de réfugiés ; (iii) la garde des enfants en cas de fermeture des écoles ; (iv) l'achat de biens acheminés sur des routes en mauvais état ou en réparation, etc. La comparaison du temps consacré au travail reproductif entre la situation normale/de référence et l'après-catastrophe, permettra de déterminer le temps additionnel consacré quotidiennement par les femmes au travail reproductif (en procédant aux ventilations nécessaires, notamment par spécialisation) en raison de la catastrophe (CEPALC 2003 : 48).

Il convient de multiplier le temps supplémentaire consacré chaque jour aux activités reproductives par la durée estimée de la situation exceptionnelle. Le résultat obtenu doit ensuite être multiplié par le taux horaire d'une activité reproductrice. Le taux horaire proposé pour tout travail reproductif peut se baser sur le taux horaire appliqué aux services sociaux, de santé et communautaires ou aux services à la personne dans la zone considérée.

Un exemple simplifié est présenté dans l'encadré ci-dessous :

**Exemple simplifié permettant d'estimer le taux horaire des activités reproductives**

$$\begin{array}{c}
 \text{Nombre d'heures consacrées chaque jour aux activités reproductives supplémentaires par rapport à} \\
 \text{la situation précédant la catastrophe} \\
 \times \\
 \text{Nombre de jours avant le rétablissement de la situation pré-catastrophe} \\
 \times \\
 \text{Taux horaire appliqué au travail reproductif, d'après le taux horaire des services sociaux/de santé/} \\
 \text{communautaires} \\
 \times \\
 \text{Nombre de femmes touchées par la catastrophe} \\
 = \\
 \text{Pertes économiques totales dues à l'accroissement du travail reproductif des femmes après la catastrophe}
 \end{array}$$

Toutefois, il est important d'éviter les doublons. Lorsque les femmes sont contraintes, en raison de la crise, de se consacrer à des activités reproductives de manière temporaire **au lieu de** poursuivre leur travail productif habituel, seule la perte temporaire de travail rémunéré doit être prise en compte dans le calcul des pertes. Cela s'explique par le fait que la valeur de la perte de revenus est probablement supérieure à la valeur de l'augmentation du travail reproductif (CEPALC, 2003 : 48).

### Valeur économique des changements de gouvernance

Les paramètres essentiels à prendre en compte dans le calcul des pertes imputables aux changements de gouvernance sont :

- le coût des besoins supplémentaires de coordination et de capacité des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes leur permettant d'assumer leurs fonctions ou d'autres structures gouvernementales chargées de la notion de genre/condition féminine et leurs représentants locaux si,

par exemple, il n'existe aucun(e) ministère/commission/bureau en charge de l'égalité des sexes/la condition féminine ;

- le coût des besoins supplémentaires de coordination et de capacité des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et des organisations de femmes leur permettant de s'impliquer dans l'intervention humanitaire et le processus de relèvement ;
- le coût des besoins supplémentaires de coordination et de capacité permettant de garantir la consultation et la participation des femmes et des hommes dans la prise de décision ayant trait au relèvement post-catastrophe.

### **Valeur économique de l'augmentation des risques et des vulnérabilités**

Les paramètres essentiels à prendre en compte dans le calcul des pertes imputables aux changements des risques et des vulnérabilités sont :

- le coût de l'amélioration de l'accès aux services pour les femmes enceintes ou qui allaitent ;
- le coût des services permettant de répondre aux besoins psychologiques spécifiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes après la catastrophe ;
- le coût de l'endiguement de l'insécurité alimentaire des personnes âgées vivant seules, des ménages dirigés par une femme ou un enfant, etc., ayant perdu ou réduit leurs moyens de subsistance ;
- le coût de l'expansion des services de prévention et de lutte contre la violence basée sur le genre (foyers, etc.) ;
- le coût des soins dispensés aux garçons et aux filles orphelins/non accompagnés ;
- le coût de l'assistance ciblée pour les ménages ayant perdu l'unique ou le principal contributeur aux revenus du ménage (données ventilées par âge et par sexe) ;
- le coût d'atténuation des mécanismes d'adaptation préjudiciables.

## **ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE**

L'évaluation de l'impact d'une catastrophe réalisée par l'équipe d'évaluation étudie l'impact social et économique de l'événement aux niveaux micro et macro-économique. L'analyse de l'impact économique et humain fait ressortir l'écart entre la situation pré et post-catastrophe en termes d'indicateurs économiques et de développement humain (c'est-à-dire, les variables à prendre en compte dans l'évaluation, telles que le PIB, la balance des paiements, l'incidence budgétaire, la volatilité des prix, la pauvreté, l'emploi, le revenu par habitant et par ménage, ainsi que d'autres indicateurs de développement dans les domaines de la santé, la nutrition, l'éducation, l'accès aux services sociaux, l'égalité des sexes, les objectifs de développement social). Cette étude s'appuie sur l'évaluation des effets de la catastrophe, les plans de développement sectoriel, les retours d'expérience et les nouvelles préoccupations induites par la catastrophe. L'analyse de l'impact de la catastrophe offre un aperçu à moyen et à long terme des effets de l'événement sur le secteur. Elle constitue la base de l'élaboration de la stratégie de relèvement et de reconstruction.



Le spécialiste des questions de genre peut contribuer à l'analyse de l'impact sur le développement humain en s'assurant que les hypothèses utilisées pour prévoir les futures tendances de développement humain tiennent compte des tendances en matière d'égalité des sexes.

Par exemple, les catastrophes peuvent produire des effets cumulatifs à long terme sur l'éducation des filles des communautés touchées. En effet, il est probable que l'éducation des garçons soit privilégiée par rapport à celle des filles en cas de baisse des revenus du ménage suite à une catastrophe. La discrimination à l'égard des filles dans le secteur de l'éducation, exacerbée par des inégalités en matière d'accès aux ressources et d'émancipation économique, peut ainsi déterminer l'avenir socio-économique et la résilience face aux catastrophes des femmes des générations futures. Le spécialiste des questions de genre a pour mission d'intégrer ces considérations dans l'évaluation. Il peut communiquer aux équipes des autres secteurs les tendances antérieures (générales ou spécifiques au secteur) en matière d'égalité des sexes, dans le but d'affiner les prévisions de l'impact des catastrophes sur chaque secteur. Le spécialiste des questions de genre doit travailler en étroite collaboration avec le reste de l'équipe d'évaluation des besoins post-catastrophe afin que les données de référence et les tendances en matière d'égalité des sexes soient prises en compte. Ci-après figurent des exemples d'indicateurs du développement humain liés à l'égalité des sexes auxquels le spécialiste des questions de genre peut se référer si des données nationales en la matière sont disponibles :

- Indice d'inégalité entre les sexes
- Indice mondial d'écart entre les sexes
- Tendances des objectifs 3 et 5 du Millénaire pour le développement
- Indice de pauvreté
- Ensemble minimal d'indicateurs sexospécifiques<sup>11</sup>
- Indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture

## LIENS INTERSECTORIELS ET THÈMES TRANSVERSAUX

En tant que secteur transversal, la question du genre doit être intégrée à chacun des autres secteurs. Par ailleurs, le genre est relié à tous les autres secteurs et thèmes transversaux de l'évaluation. Les spécialistes des questions de genre partagent régulièrement, par le biais des points focaux nommés pour chaque secteur, les conclusions en matière d'égalité des sexes et encouragent les autres secteurs, y compris transversaux, à apporter leur contribution à l'analyse sexospécifique.

## STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE

### VISION DU RELÈVEMENT SECTORIEL

La vision décrit les résultats de relèvement escomptés à long terme dans un secteur donné, qui comprennent des mesures d'amélioration des performances sectorielles et de renforcement de la résilience. La vision de relèvement

<sup>11</sup> <http://genderstats.org/>

du secteur Genre doit s'appuyer sur la politique ou la stratégie nationale existante en la matière, les conditions observées après la catastrophe et les discussions avec les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et les organisations de femmes nationales.

Les stratégies de relèvement globale et sectorielle doivent épouser la réalité à laquelle sont confrontées les femmes en intégrant les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et les organisations de femmes dans le processus d'élaboration, tout en tenant compte, le cas échéant, des politiques et stratégies nationales relatives à la problématique hommes-femmes. Par ailleurs, le spécialiste des questions de genre peut communiquer les objectifs sectoriels de la politique et/ou stratégie nationale(s) en matière d'égalité des sexes aux équipes d'évaluation sectorielles et identifier les éventuelles références à la parité dans les plans, politiques et stratégies de développement sectoriels afin de les inclure dans la vision de chaque secteur.

## **CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES**

Le spécialiste des questions de genre doit s'entretenir avec les acteurs concernés, y compris les acteurs des mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes. Les consultations porteront essentiellement sur la collecte de données, l'analyse sexospécifique, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de relèvement. En outre, il convient d'impliquer les groupes de femmes et les organisations à base communautaire dans la collecte et l'analyse des données. En effet, ces groupes connaissent bien les communautés, y ont acquis une certaine crédibilité et bénéficient d'un réseau et d'une perspective pouvant faciliter l'analyse sexospécifique et l'identification des points d'entrée stratégiques vers plus d'autonomisation des femmes. Les groupes de femmes peuvent également participer à l'identification des besoins que les femmes et les hommes n'osent peut-être pas aborder devant des étrangers, des inconnus, voire même entre eux, tels que les besoins liés à la santé reproductive, à l'hygiène personnelle, ainsi qu'aux violences sexuelles dans des sociétés où les victimes sont stigmatisées et même ostracisées. L'expérience, les besoins, les priorités, les préoccupations et les capacités des femmes et des filles ont tendance à être marginalisés dans les processus d'évaluation, notamment par discrimination politique, structurelle et culturelle. L'intégration des femmes doit donc être activement défendue et encouragée.

Le spécialiste des questions de genre a pour mission de faciliter les échanges entre les acteurs de l'égalité des sexes et le reste de l'équipe d'évaluation tout au long du processus. Il pourra notamment recommander les principaux informateurs, y compris dans les zones sinistrées. Le cas échéant, le spécialiste des questions de genre peut également conseiller les acteurs nationaux de l'égalité des sexes en matière de plaidoyer, afin de faciliter leur participation au processus de relèvement et de reconstruction, par exemple en demandant à ce que soient organisées des réunions avec des membres clés du gouvernement, en rédigeant des documents de prise de position et des lettres ouvertes dans la presse, etc.

## **BESOINS DE RECONSTRUCTION, DE RELÈVEMENT ET D'AMÉLIORATION<sup>12</sup>**

L'analyse sexospécifique mettra en exergue les lacunes et les besoins sectoriels et transversaux. Le spécialiste des questions de genre doit travailler de concert avec les équipes d'évaluation sectorielles afin d'intégrer les besoins sectoriels identifiés spécifiques à chaque sexe dans leurs plans respectifs et de suggérer des mesures d'intervention ciblées en faveur de l'égalité des sexes qui pourront être intégrées au plan du secteur Genre pour satisfaire les besoins transversaux.

---

<sup>12</sup> Les besoins d'activités liées à la stratégie « Reconstruire en mieux » doivent être cohérents avec les stratégies nationales existantes en faveur de l'égalité des sexes, et s'en servir comme base.

## RECONSTRUIRE EN MIEUX

La phase d'urgence et celle de relèvement rapide sont l'occasion d'attribuer de nouveaux rôles plus progressistes à chacun des deux sexes et de forger de nouvelles relations entre eux. Cela impose de reconnaître que les femmes et les filles, tout comme les hommes et les garçons, possèdent des compétences et des capacités leur permettant de se préparer, de réagir aux crises et de s'en relever.

La stratégie « Reconstruire en mieux » porte non seulement sur la reconstruction et l'amélioration des infrastructures, la restauration des systèmes et la promotion de moyens de subsistance résilients, mais elle mise également sur une reconstruction intégrant les femmes, les filles, les garçons et les hommes des populations sinistrées. La phase de relèvement est l'occasion de réorienter les anciens modèles de développement qui n'accordaient pas suffisamment d'importance à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le spécialiste des questions de genre peut identifier les possibilités d'amélioration des conditions antérieures à la catastrophe au travers des interventions de relèvement.

La stratégie « Reconstruire en mieux » peut prévoir le renforcement des capacités de l'État et des communautés en vue de consolider la résilience et d'atténuer les risques de futures catastrophes. Le cas échéant, une intervention sexospécifique peut être prévue afin d'intégrer davantage le genre dans la réalisation des engagements pris par le gouvernement au titre du Cadre d'action de Hyogo. Ce dernier comprend des dispositions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe (RRC). Il stipule qu'« une perspective sexospécifique devrait être intégrée dans toutes les politiques et dans tous les plans et processus décisionnels relatifs à la gestion des risques de catastrophe, notamment dans ceux concernant l'évaluation des risques, l'alerte rapide, la gestion de l'information, ainsi que l'éducation et la formation. » (Cadre d'action de Hyogo, 2005 : 4).

Les dispositions de la stratégie « Reconstruire en mieux », qui doivent être mises en lumière dans les autres secteurs, doivent préciser en quoi la restauration et le remplacement des biens perdus et des dommages causés et l'indemnisation des victimes peuvent, en tenant compte des besoins différenciés selon le sexe identifiés par l'évaluation, réduire les inégalités hommes-femmes et renforcer l'inclusion des femmes dans le secteur.

## PLAN DE RELÈVEMENT SECTORIEL

Le plan de relèvement du secteur Genre, qui s'appuie sur les quatre dimensions du PDNA, définit les principaux résultats, produits et interventions liés essentiellement au secteur Genre et qui n'apparaissent pas dans les autres secteurs. Une consultation et une communication intersectorielles doivent être continuellement engagées afin d'éviter les recommandations contradictoires, les lacunes ou les chevauchements.

Cette partie permet également de mettre en avant d'importantes problématiques liées au genre qui ont été identifiées mais non intégrées au plan de relèvement par l'équipe d'évaluation sectorielle. Il convient ensuite de classer par priorité les besoins sur une période donnée (à court, moyen et long terme) et de distinguer les interventions visant simplement à restaurer la situation antérieure à la catastrophe des interventions de reconstruction « en mieux ». Les interventions recommandées en faveur de l'égalité des sexes doivent se concentrer sur un nombre limité d'actions réalistes et stratégiques les plus susceptibles d'influencer le relèvement des hommes, des femmes, des garçons et des filles. Leur choix doit s'appuyer sur les ressources disponibles, la capacité de mise en œuvre du gouvernement partenaire et le contexte socio-culturel.

Ci-après figurent des exemples d'interventions non spécifiques à un secteur, à sélectionner en fonction du contexte:

- Doter les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes des capacités et des ressources nécessaires pour participer à la mise en œuvre du relèvement.
- Mener des études nationales auprès des ménages/sur l'emploi du temps afin de réaliser une analyse approfondie de l'impact différencié de la catastrophe sur les femmes et les hommes.
- Renforcer les capacités et les systèmes nationaux de collecte de données afin de garantir des données ventilées par âge et par sexe.
- Renforcer la participation des femmes à tous les niveaux du processus de prise de décision relatif à la gestion des catastrophes.
- Réviser le plan national de gestion des catastrophes en vue d'y intégrer des dispositions sur l'égalité des sexes.
- Promouvoir le changement des lois et des pratiques discriminatoires, p. ex. concernant la jouissance foncière et les droits de succession afférents.
- Promouvoir la participation des femmes à la gestion des biens communautaires et inciter au partage ou à la copropriété entre les époux des biens remplacés.
- Encourager une gestion et une utilisation des infrastructures de la communauté qui soient collectives et sensibles à la dimension de genre.
- Soutenir l'organisation d'une conférence nationale sur le relèvement, destinée aux organisations de femmes.
- Soutenir le travail des organisations de femmes ainsi que leur participation aux mécanismes sectoriels de prise de décision, aux niveaux local et national.
- Élaborer des procédures opérationnelles permanentes en matière de violence basée sur le genre et un système d'orientation d'urgence pour les victimes.
- Plaider en faveur des organisations des travailleuses du secteur informel afin de garantir leur droit à l'indemnisation en cas de perte de revenus.
- Encourager la mise en place de mécanismes d'alerte rapide sensibles à la dimension de genre.
- Lancer des programmes de relèvement par le travail ciblant les ménages dirigés par une femme.
- Soutenir les stratégies d'adaptation spontanées déployées par les femmes vulnérables et faciliter leur participation aux activités de relèvement.
- Élargir les opportunités de travail et d'emploi des femmes par le biais de la formation et de dispositifs de crédit et de services financiers adaptés et sensibles à la dimension de genre, en vue de relancer leurs activités de subsistance.
- Modifier les réglementations et/ou les pratiques discriminatoires entravant l'accès des femmes aux services et aux programmes sectoriels.

Parallèlement aux encouragements prodigués aux équipes sectorielles afin qu'elles intègrent la dimension de genre dans leurs plans de relèvement en s'appuyant sur les résultats de l'analyse sexospécifique, le spécialiste des questions de genre doit mettre en exergue les points suivants :

- Le plan de relèvement sectoriel doit expressément refléter les besoins sectoriels spécifiques à chaque sexe identifiés par l'évaluation sectorielle et l'analyse sexospécifique.
- Les résultats, les produits, les indicateurs et les interventions du plan de relèvement et du plan de suivi doivent préciser qui sont les bénéficiaires et les participants, ventilés par âge et par sexe.
- Les contraintes pesant sur l'indépendance, l'emploi du temps, la mobilité et la sécurité des femmes, et pouvant entraver leur participation aux interventions, doivent être prises en compte lors de la conception et de la budgétisation des interventions.
- Des actions ciblées répondant aux besoins ou aux problèmes particuliers identifiés par les femmes ou les hommes dans le secteur doivent être intégrées au plan de relèvement.
- Il convient d'intégrer des activités visant à renforcer les capacités et les systèmes locaux et nationaux des ministères d'exécution et des institutions leur permettant de recueillir des données ventilées par âge et par sexe et d'intégrer la question de genre dans les stratégies, les plans de préparation et les services.
- Une attention toute particulière doit être accordée à la dimension de genre dans les activités de renforcement des capacités prévues par les acteurs nationaux.
- L'allocation des ressources, les biens et les services doivent être examinés en vue de garantir une distribution équitable des prestations entre les hommes et les femmes.

## COÛTS

Aux fins de l'estimation des coûts des interventions visant à atteindre l'égalité des sexes qui seront intégrées au rapport du secteur Genre, le spécialiste des questions de genre doit s'appuyer sur l'expertise de l'équipe d'évaluation et mobiliser ses collaborateurs ainsi que les partenaires nationaux. Il convient de mentionner explicitement toute hypothèse éventuelle sous-tendant l'estimation, tout comme les références utilisées pour calculer les coûts unitaires de chaque poste budgétaire. Cette information peut être annexée au rapport du secteur Genre.

## MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le rapport du secteur Genre doit, autant que possible, fournir des recommandations relatives à la mise en œuvre du plan de relèvement et portant sur :

- les dispositions de partenariat, de coordination et de gestion visant à atteindre l'égalité des sexes ;
- les outils et les considérations relatives au suivi, les mécanismes de coordination et les interactions avec le développement et l'aide humanitaire ;
- les éventuels mécanismes de mobilisation des ressources ;
- les défis attendus au cours de la mise en œuvre du plan de relèvement sectoriel, étayés par les principales hypothèses et les contraintes majeures.

Le spécialiste des questions de genre doit souligner auprès des équipes sectorielles l'importance de consulter les femmes et les hommes lors de l'élaboration des dispositions de mise en œuvre des plans de relèvement sectoriels. Il doit également insister sur le fait que l'ensemble des mécanismes proposés pour surveiller la mise en œuvre et l'efficacité du plan de relèvement doit : (i) inclure des représentant(e)s des organisations de femmes/des



différentes parties prenantes ; et (ii) suivre les progrès accomplis et évaluer si les besoins des femmes et des filles sont convenablement satisfaits et si les interventions financées à ce titre sont suffisamment pourvues.

Tous les mécanismes officiels de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité du cadre de relèvement doivent : (i) inclure des représentant(e)s des organisations de femmes/des différentes parties prenantes ; et (ii) suivre les progrès accomplis et évaluer si les besoins des femmes et des filles sont convenablement satisfaits et si les interventions financées à ce titre sont suffisamment pourvues.

Les rapports de suivi, de situation et d'évaluation doivent présenter des données sur la manière dont les besoins différenciés des femmes et des hommes ont été satisfaits dans chaque secteur, chaque domaine et à chaque étape du relèvement. Par ailleurs, ils doivent inclure des informations sur les obstacles rencontrés dans la satisfaction des besoins de la population et les mesures correctives.

La stratégie de communication doit encourager la diffusion, tout au long du processus, de données sexospécifiques et l'utilisation de méthodes permettant à un grand nombre d'acteurs d'être représentés et informés.

Des sources d'information et des lignes directrices supplémentaires figurent en annexe du présent chapitre. Les annexes fournissent également des listes de contrôle permettant de veiller à ce que la dimension de genre soit intégrée dans la planification de l'évaluation, dans l'évaluation, et dans la planification du relèvement rapide et du relèvement après la catastrophe. Elles contiennent également un exemple de mandat confié au spécialiste des questions de genre.

# RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES SUR LA QUESTION DU GENRE EN SITUATION DE CATASTROPHE

Arenas Ferriz, A., 2001, « The Relevance of Considering a Gender Perspective in Damage Assessment and Recovery Strategies: A Case Study in El Salvador, Central America ». Disponible en anglais à l'adresse : [www.un.org/womenwatch/daw/csw/env\\_manage/documents/EP9-2001Nov26.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/env_manage/documents/EP9-2001Nov26.pdf)

Baden, S. et Reeves, H., 2005, « Gender and Development Concepts and Definitions », rapport BRIDGE n° 55, Institute of Development Studies, Royaume-Uni.

Banque asiatique de développement, 2003, « Gender Checklist Resettlement ». Disponible en anglais à l'adresse : <http://www.adb.org/publications/gender-checklist-resettlement>

Banque mondiale, 2012, « Guidance Notes on Gender and Disaster Risk Management ». Disponible en anglais à l'adresse : [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDS/IB/2012/10/25/000386194\\_20121025033328/Rendered/PDF/733710BRIOP1300idance0Note0080final.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDS/IB/2012/10/25/000386194_20121025033328/Rendered/PDF/733710BRIOP1300idance0Note0080final.pdf)

Bisnath, S. et Zapata, R., CEPALC, 2007, « Practical Guide to Engendering Post-Disaster Needs Assessments ».

Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), 2005, « OCHA Tool Kit: Gender Equality Tools to Support Implementation of OCHA's Policy on Gender ». Disponible en anglais à l'adresse : [https://docs.unocha.org/sites/dms/documents/gendertoolkit1\\_121205\\_5\\_ver7.pdf](https://docs.unocha.org/sites/dms/documents/gendertoolkit1_121205_5_ver7.pdf)

Centre de gouvernance d'Oslo du PNUD/UNIFEM, 2009, « A User's Guide to Measuring Gender-Sensitive Basic Service Delivery ».

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 2003, « Manuel pratique d'évaluation des effets socio-économiques des catastrophes », Santiago, Chili.

CEPALC, 2014, « Handbook for Disaster Assessment ». Disponible en anglais à l'adresse : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Handbookfordisasterassessment.pdf>

Deare, F. et CEPALC, 2004, « A methodological approach to gender analysis in natural disaster assessment: A guide for the Caribbean ».

Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations (CPI) sur le relèvement accéléré, 2010, « Guide to Gender-Aware Post-Disaster Needs Assessment ». Disponible en anglais à l'adresse : <http://er.humanitarianresponse.info/document/cwger-guide-gender-aware-post-disaster-needs-assessment>

CPI, 2005, « Directives en vue d'interventions contre la violence basée sur le sexe dans les situations de crise humanitaire : centrage sur la prévention et la réponse à la violence sexuelle dans les situations d'urgence ». Disponible en anglais, français et espagnol à l'adresse : [www.humanitarianresponse.info/themes/gender](http://www.humanitarianresponse.info/themes/gender)

CPI, 2006, « Femmes, filles, garçons et hommes : des besoins différents, des chances égales. Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire ». Disponible à l'adresse : <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/Gender%20Handbook%20-%20French%20FINAL.pdf>

Mazurana, D., Benelli, P., Gupta, H. et Walker, P., 2011, « Sex and Age Matter: Improving Intervention Humanitaire in Urgences », Feinstein International Center, Tufts University.

Mehta, M., 2007, « Gender Matters: Lessons for Disaster Risk Reduction in South Asia », ICIMOD (Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes), Katmandou. Disponible en anglais à l'adresse : <http://books.icimod.org/index.php/search/publication/145>

Menon, Roshni R., 2010, « Natural Hazards and Unnatural Disasters: A Survey of the Gendered Terrain of Risk, Vulnerability and Disaster Relief » in Risk, Shocks, and Human Development: On the Brink, Fuentes, R. et Seck P. (éd.), Londres, Palgrave Macmillan.

ONU-Femmes, « Intégration d'une dimension de genre ». Disponible à l'adresse : <http://www.unwomen.org/fr/how-we-work/un-system-coordination/gender-mainstreaming>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 2011, « La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011. Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement », Rome, Italie.

Organisation internationale du travail, 2002b, « Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture ». Disponible en anglais à l'adresse : [www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2002/102B09\\_139\\_engl.pdf](http://www.ilo.org/public/libdoc/ilo/2002/102B09_139_engl.pdf)

Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2005a, « Gender and Health in Natural Disasters », fiche d'information, Département Genre, femmes et santé, Genève.

Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2005b, « Violence and Disasters », fiche d'information, Département Prévention des traumatismes et de la violence, Genève.

OXFAM, 2012, « Gender Equality in Emergencies Programme Insights ». Disponible en anglais à l'adresse : <http://policy-practice.oxfam.org.uk/our-work/climate-change-drr/gender-and-drr>

Pincha, C., 2008, « Gender-Sensitive Disaster Management - A Toolkit for Practitioners », Oxfam America & NANBAN Trust. Disponible en anglais à l'adresse : [http://www.gdnonline.org/resources/Pincha\\_GenderSensitive-DisasterManagement\\_Toolkit.pdf](http://www.gdnonline.org/resources/Pincha_GenderSensitive-DisasterManagement_Toolkit.pdf)

PNUD et UNISDR, Programme international de relèvement, 2010, « Guidance Note on Recovery Gender ». Disponible en anglais à l'adresse : [www.unisdr.org/we/inform/publications/16775](http://www.unisdr.org/we/inform/publications/16775)

Programme international de relèvement (PIR), 2008, « Joint Declaration on Post-Crisis Assessments and Recovery Planning ». Disponible en anglais à l'adresse : <http://www.recoveryplatform.org/pdna/>

Programme international de relèvement (PIR), 2009, « Gender Issues in Recovery », projet de version 1, octobre 2009. Disponible en anglais à l'adresse : [http://www.recoveryplatform.org/outfile.php?id=494&href=/assets/tools\\_guidelines%2FGender+Issues+in+Recovery-irp-V.pdf](http://www.recoveryplatform.org/outfile.php?id=494&href=/assets/tools_guidelines%2FGender+Issues+in+Recovery-irp-V.pdf)

UNISDR, 2005, « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », Genève.

UNISDR, 2009, « Intégration de la dimension de genre dans la réduction des risques de catastrophes : politiques et directives pratiques ». Disponible à l'adresse : [http://www.unisdr.org/files/9922\\_publicationintegrationdugenderdanslar.pdf](http://www.unisdr.org/files/9922_publicationintegrationdugenderdanslar.pdf)

Yonder, A., Akcar, S. et Gopalan, P., 2005, « Women's Participation in Disaster Relief and Recovery », Conseil de population, New York.

## RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Banque mondiale, 2011, « Making Women's Voices Count: Integrating Gender Issues in Disaster Risk Management in the East Asia and the Pacific Region ».

- Note d'orientation n° 1 : Making Women's Voices Count in Addressing Gender Issues in Disaster Risk Management in East Asia and the Pacific
- Note d'orientation n° 3 : Gender-Informed Monitoring and Evaluation in Disaster Risk Management
- Note d'orientation n° 5 : Integrating Gender Issues in Recovery and Reconstruction Planning
- Note d'orientation n° 7 : Making Livelihoods and Social Protection Gender-Sensitive
- Note d'orientation n° 8 : Gender-Sensitive Post-disaster Assessments

CEPAL, 2004, « Series Manuals: Socio-Economic Impact of Natural Disasters: A Gender Analysis » par Bradshaw, S. Disponible à l'adresse : [http://www.eclac.cl/mujer/reuniones/conferencia\\_regional/manual.pdf](http://www.eclac.cl/mujer/reuniones/conferencia_regional/manual.pdf)

Organisation internationale du travail (OIT), 2002a, « Crises, Women and other Gender Concerns », document de travail n° 7, Département du relèvement et de la reconstruction, Genève.

Réseau de développement mondial, 2008, « Gender and Disaster Net Sourcebook on Gender and Disaster ». Disponible en anglais à l'adresse : <https://gdnonline.org/sourcebook/>

Sous-groupe de travail sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations. Disponible en anglais à l'adresse : <http://www.humanitarianresponse.info/themes/gender>

1. Notes sectorielles sur l'intégration de la notion de genre
  - Agriculture, élevage, pêche et sylviculture
  - Santé
  - Emploi, moyens de subsistance et protection sociale
2. Principales questions permettant d'orienter l'analyse sexospécifique intersectorielle
3. Exemple d'enquête auprès des ménages
4. Définitions du concept de genre
5. Exemple de mandat confié au spécialiste des questions de genre
6. Étude de cas : problèmes d'information et de coordination rencontrés dans le cadre de l'évaluation des besoins post-catastrophe réalisée en Haïti en 2010.

## **ANNEXE 1: NOTES SECTORIELLES SUR L'INTÉGRATION DE LA NOTION DE GENRE**

- **AGRICULTURE, ÉLEVAGE, PÊCHE ET SYLVICULTURE**
- **SANTÉ**
- **EMPLOI, MOYENS DE SUBSISTANCE ET PROTECTION SOCIALE**

### **INTRODUCTION**

Les catastrophes naturelles ont un impact différencié sur les femmes, les filles, les garçons et les hommes. En effet, chaque groupe fait face à des risques spécifiques et possède des capacités et des ressources différentes pour l'aider à réagir et à s'adapter. Les relations entre les sexes sont généralement spécifiques à la culture et marquées par des inégalités et des différences en matière de distribution et/ou d'accès au pouvoir, aux ressources et aux services, en matière de mobilité, de capacité de décision, d'expression des besoins et des priorités, de découverte de ses capacités et d'épanouissement personnel. L'analyse sexospécifique permet d'étudier les rôles spécifiquement dévolus aux femmes et aux hommes afin de mieux comprendre quelles sont leurs activités, de quelles ressources elles/ils disposent et quels sont leurs besoins et leurs priorités. Il est important de distinguer les besoins spécifiques des femmes et des hommes en tenant compte des multiples facteurs influençant chaque groupe (éducation, richesse, santé, groupe ethnique, etc.). L'intégration de la notion de genre désigne le processus consistant à évaluer l'implication pour les femmes et pour les hommes de toute action planifiée, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il est capital que les questions de genre soient systématiquement intégrées à chacune des étapes de l'évaluation des besoins post-catastrophe. Pour cela, il est nécessaire d'identifier et de satisfaire les besoins et les priorités spécifiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes des populations touchées, afin de garantir la pertinence, l'efficacité et la durabilité des interventions de relèvement. La prise en compte de la problématique hommes-femmes permet aux efforts de relèvement d'estomper, et non de renforcer, les inégalités en évitant tous stéréotypes, suppositions et généralisations et en encourageant un changement positif, grâce à l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources et aux services et à leur plus grande participation aux structures de prise de décision.



## INTÉGRER LA NOTION DE GENRE TOUT AU LONG DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les équipes sectorielles chargées de l'évaluation doivent :

- être composées à la fois de femmes et d'hommes ;
- nommer un point focal chargé de coordonner l'échange des informations sur le genre entre l'équipe sectorielle et le conseiller sur les questions de genre d'ONU-Femmes, de la Banque mondiale ou de la Commission européenne affecté à l'évaluation ;
- tenir compte des directives d'intégration de la notion de genre fournies dans le présent document ;
- promouvoir et faciliter une participation égale des hommes et des femmes au processus d'évaluation des besoins, à la planification et à la mise en œuvre des interventions de relèvement ;
- œuvrer en faveur de la parité parmi les principaux informateurs ;
- rencontrer les femmes, les filles, les garçons et les hommes touchés par la catastrophe afin d'identifier leurs besoins et leurs priorités par le biais d'enquêtes, d'entretiens individuels et de réunions entre personnes de même sexe ;
- encourager et soutenir tout au long du processus d'évaluation la participation des organisations et des réseaux de femmes ; renforcer les structures gouvernementales chargées des questions de genre/de la condition féminine et de leurs représentant(e)s locaux(ales) (mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes) ;
- collecter, analyser et utiliser des données ventilées par âge et par sexe et des indicateurs sensibles à la dimension de genre, tout au long de l'évaluation et du ciblage des activités ;
- éviter une utilisation trop fréquente des termes collectifs, tels que « ménages », « familles », « personnes déplacées », etc., car ces termes généraux recouvrent d'importantes disparités entre les sexes et ne permettent pas d'analyser la situation individuelle des femmes et des hommes de chaque ménage ;
- collaborer avec le conseiller sur les questions de genre affecté à l'évaluation de sorte à garantir que tous les formulaires, questionnaires, etc., de collecte de données destinées à être évaluées permettent de recueillir des données ventilées par âge et par sexe ; négocier une révision des éventuels outils élaborés par les acteurs nationaux afin d'y intégrer ces données ventilées ;
- participer au programme de sensibilisation à la question de l'égalité des sexes dans le cadre du PDNA avant l'évaluation, le cas échéant.

## AGRICULTURE, ÉLEVAGE, PÊCHE ET SYLVICULTURE : VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR ET ÉTAT DES LIEUX AVANT LA CATASTROPHE

La vue d'ensemble du secteur et l'état des lieux avant la catastrophe doivent être sensibles à la dimension de genre et être étayés par des informations ventilées par âge et par sexe. Si aucune donnée ventilée par âge et par sexe n'est disponible, l'analyse se fondera avant tout sur des informations secondaires qualitatives. Cette section vise à intégrer les informations présentées dans l'encadré 1 ci-dessous.

## Encadré 1 : Analyse du contexte

Informations devant figurer dans une analyse du contexte :

- Nombre total de ménages dirigés par une femme, un homme ou un enfant, et nombre de ces ménages vivant sous le seuil de pauvreté (il convient de mentionner en particulier les ménages dont l'homme chef de famille est absent, mais qui ne se définissent pas pour autant comme étant dirigés par une femme [en cas de migration du conjoint, par exemple]).
- Nombre de femmes et d'hommes sans emploi.
- Nombre de femmes et d'hommes ayant un emploi stable et à temps plein dans ce secteur.
- Nombre de femmes et d'hommes ayant un emploi stable et à temps partiel dans ce secteur.
- Nombre de femmes et d'hommes impliqués dans des activités informelles génératrices de revenus (économie informelle de subsistance).
- Nombre de femmes et d'hommes ayant un emploi saisonnier.
- Composition des ménages nécessitant une assistance particulière (p. ex., enfants non accompagnés, veuves sans famille, personnes âgées, personnes handicapées, et hommes, femmes, garçons et filles vivant avec le VIH/sida).
- Dispositions officielles et traditionnelles en matière de propriété (terres, logement, ressources productives) et pratiques de succession influençant l'accès des femmes et des hommes aux ressources (filiation patrilinéaire/matrilinéaire, polygamie, traitement réservé aux veuves).
- Nombre de personnes pauvres sans terre (données ventilées par sexe).
- Nombre d'éleveurs sans troupeau (données ventilées par sexe).
- Responsabilité de la sécurité alimentaire du ménage (incombant aux femmes, aux filles, aux garçons et/ou aux hommes).
- Pratiques alimentaires culturelles locales des femmes et des hommes.
- Déficit calorique chez les hommes, les femmes, les garçons et les filles de la population ciblée, en fonction de l'âge et du sexe.
- Situation économique globale avant la catastrophe des femmes, des hommes et des communautés marginalisées dans l'économie agricole formelle et informelle.
- Filets de sécurité à base communautaire existants (groupes de femmes).

## Infrastructures et actifs physiques

- Régimes fonciers et d'utilisation des terres selon le sexe y compris (i) les procédures d'acquisition du droit d'accès à la terre et (ii) les législations, réglementations et/ou pratiques discriminatoires freinant l'accès des femmes à certains services agricoles.
- Ressources (outils, semences, bétail, entrepôts, emplacement dans un marché) possédées et utilisées par les femmes, les hommes, les garçons et les filles.
- Besoins des femmes en infrastructures et en technologies dans le but de diminuer leur charge de travail et de résorber le manque de temps (ponts réduisant le temps de trajet jusqu'au marché, techniques permettant d'alléger la masse de travail et de réaliser des économies d'eau, telles que des fourneaux économes en combustible, etc.).

## Production, fourniture et accessibilité des biens et des services

- Niveau d'alphabétisation selon l'âge et le sexe.
- Dynamiques de pouvoir au sein des ménages (processus de prise de décision, qui décide de l'utilisation de l'argent et des ressources, pouvoir de négociation et distribution des ressources au sein du foyer).
- Rôles, responsabilités et compétences spécifiques (division du travail) des femmes et des hommes (y compris des garçons et des filles) dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/aquaculture et de la sylviculture (y compris les activités de jardinage/production informelle/fabrication/commercialisation/vente, etc.) et temps consacré chaque jour par les hommes et les femmes à ces activités.
- Accès des hommes et des femmes au crédit, à l'épargne, aux régimes d'assurance et aux autres services de micro-finance proposés par les organismes de prêt (banques, sociétés de crédit, coopératives, etc.), et leur utilisation.
- Gestion et utilisation des ressources naturelles par les femmes et les hommes, à des fins agricoles et domestiques (rivières, forêts, etc.).
- Niveau actuel de participation des femmes et des hommes vivant dans la zone touchée aux programmes agricoles, aux services de vulgarisation, etc. (lorsque de tels programmes existent).
- Accès et recours aux services de conseil, aux pratiques agricoles et aux établissements d'éducation et de formation par les femmes et les hommes dans ce domaine.
- Conditions d'accès des femmes et des hommes aux produits alimentaires.
- Pratiques et normes réglementant la mobilité des femmes et des hommes, et qui facilitent ou freinent l'accès aux ressources, telles que l'éducation, l'emploi, le crédit et le contrôle des ressources productives comme la terre (p. ex., lorsque les femmes doivent s'adresser à des prestataires de sexe féminin).
- Accès, contrôle et utilisation des ressources agricoles, dont la terre, l'eau, le bétail, les quotas et licences de pêche, etc. Qui possède (contrôle) et qui a accès (se voit attribuer, utilise) à quelles ressources ?
- Accès des hommes et des femmes aux marchés locaux et extérieurs.
- Accès des hommes et des femmes aux programmes de travail rémunéré et aux programmes « vivres contre travail ».
- Principaux articles domestiques (cuisinières, boîtes alimentaires et combustibles pour la cuisine) et matériaux (ciment, pompes manuelles, etc.) demandés par les femmes et les hommes.
- Division sexuelle du travail dans le secteur de la construction et de la reconstruction des logements et des infrastructures.

## Gouvernance et prise de décision

- Intégration de la notion de genre dans les institutions (p. ex., groupes/point focaux chargés de la problématique hommes-femmes), les politiques et les plans du secteur.
- Participation et leadership des femmes et des hommes dans les associations de commercialisation, les coopératives ou les organisations de producteurs, les groupes de plaidoyer et de défense d'intérêts et les organes de décision.
- Organisations de femmes et/ou d'hommes dans la zone touchée par la catastrophe.
- Institutions et dispositions coutumières relatives à la production de bétail et à la gestion des ressources naturelles, et rôles des femmes et des hommes en la matière.
- Structures de pouvoir au sein de la communauté ayant trait à l'utilisation des produits alimentaires, des terres et des autres ressources productives.
- Réseaux de solidarité existants et capacités internes de la communauté.

## Vulnérabilités et risques

- Indice de dépendance : proportion de jeunes (moins de 15 ans) et de personnes âgées (plus de 65 ans) au sein de la communauté.
- Nombre d'hommes et de femmes de plus de 65 ans vivant seuls.
- Modèles et causes de la migration de travail selon le sexe.
- Mécanismes d'adaptation préjudiciables adoptés par les femmes, les hommes, les filles et les garçons en temps de crise (p. ex., ventes d'effets personnels, diminution de la consommation alimentaire selon le sexe, etc.).

## EFFETS DE LA CATASTROPHE SUR LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE (ÉVALUATION ET ESTIMATION)

Afin d'identifier les besoins de reconstruction et de relèvement tout en tenant compte de la dimension de genre, il convient de recueillir, d'analyser et d'inclure dans l'estimation des effets les informations relatives à la population touchée ; à la destruction et à l'endommagement des infrastructures et des actifs physiques (« dommages ») ; et aux pertes dues aux variations des flux économiques résultant du recul de la disponibilité et de l'accès aux biens et aux services, de la perturbation des processus sociaux et de gouvernance ; ainsi qu'à l'augmentation des risques et des vulnérabilités :

- Qui sont les femmes et les hommes les plus touchés par la catastrophe ?
- Les types de ménages ont-ils changé suite à la crise (ménages dirigés par une femme ou un enfant) ?
- Quels sont les besoins prioritaires (y compris l'accès aux services et aux technologies) évoqués par les femmes, les hommes, les garçons et les filles après la catastrophe pour reprendre leurs activités de subsistance dans ce secteur ?
- Comment répondre à ces besoins spécifiques ? Comment les produits alimentaires et les intrants agricoles doivent-ils être distribués ?
- Quels obstacles à l'accès aux services et aux biens ont été identifiés par les femmes et les hommes suite à la catastrophe ? (insécurité dans les transports, coûts, absence de prestataire de même sexe, etc.)
- Quelles sont les conséquences des effets de la catastrophe pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes, en termes d'emploi du temps, de génération de revenus, d'accès aux ressources productives et d'augmentation des risques/vulnérabilités ?
- Dans quelle mesure les exigences du programme « Vivres pour la création d'avoirs » ont-elles un impact sur les activités des femmes et des hommes ? Auront-elles un impact négatif sur les cultures vivrières, dont l'exploitation revient souvent aux femmes ?
- Quelles sont les possibilités de renforcement des capacités actuelles des femmes et des hommes ? Comment développer les capacités de négociation et de leadership des femmes afin qu'elles participent à la planification et à la prise de décision ?
- Quelles activités de relèvement sont entreprises par les femmes, les hommes, les garçons et les filles au sein de la communauté ?
- Ces activités de relèvement peuvent-elles être davantage soutenues ou intensifiées ? Comment ?
- De nouvelles ressources sont-elles disponibles ? Les femmes et les hommes y ont-ils accès de manière égale ?
- Qui a besoin d'un emploi temporaire dans l'agriculture (données ventilées par âge et par sexe) ?
- Dans quelle mesure la sécurité des personnes est-elle prise en compte ? Existe-t-il des différences entre les hommes et les femmes et les garçons et les filles ?
- Quels mécanismes d'adaptation préjudiciables doivent être enrayés ? En voici quelques exemples :
  - la vente ou la consommation de ressources agricoles personnelles (p. ex., semences, réserves alimentaires, bétail, équipements de pêche et matériel forestier) ;

- la diminution de la consommation alimentaire des femmes, des hommes, des garçons et des filles de certaines tranches d'âge ;
  - le renforcement des dépendances au sein des familles en raison de la perte d'emploi couplée aux déséquilibres de pouvoir déjà présents au sein des ménages ;
  - l'augmentation des flux migratoires générée par la perte d'emplois dans le secteur ou par l'insécurité alimentaire ;
  - l'augmentation du nombre de rapports sexuels transactionnels générée par la perte d'emplois dans le secteur ou par l'insécurité alimentaire ;
  - la baisse du taux de fréquentation scolaire des filles et des garçons, du fait de l'augmentation du travail familial non rémunéré et de la réduction ou de la perte de revenus du ménage.
- Quelles sont les vulnérabilités aggravées par les effets de la catastrophe sur le secteur de l'agriculture qui doivent être réduites (insécurité alimentaire des personnes âgées vivant seules ou des ménages dirigés par une femme ou un enfant ayant perdu ou réduit leurs moyens de subsistance) ?

Le rôle reproductif et les tâches domestiques incombant aux femmes étant souvent chronophages et contraignants, cela peut restreindre sensiblement leur accès aux services et aux technologies. Ces activités requièrent d'autant plus de temps à la suite d'une catastrophe. Ce paramètre doit être pris en compte dans l'analyse qualitative et intégré à l'évaluation sectorielle sur laquelle se basera l'identification des besoins de relèvement. Cependant, le coût des pertes résultant de l'augmentation des activités reproductives des femmes sera évalué par le conseiller sur les questions de genre, en raison de son caractère transversal<sup>13</sup>.

Pour identifier les effets de la catastrophe en termes de destruction des infrastructures et des biens, et de perturbation des prestations de services et de la production du secteur agricole à l'aide de la méthodologie de la CEPALC (CEPALC, 2014), il convient de réaliser des **estimations ventilées par âge et par sexe, mais aussi des estimations de l'économie informelle de subsistance**<sup>14</sup>. La perte de poulets, de cochons et d'autres petits animaux doit être comptabilisée comme perte de stock de l'économie informelle de subsistance. Le calcul de ces pertes est difficile à réaliser et se fait généralement de manière indirecte pour chaque zone touchée, en pourcentage de l'ensemble des biens de la famille (logement, stock, semences, biens et mobilier). Le pourcentage oscille généralement entre 10 et 40 % des biens du ménage, selon que la famille dépend de l'agriculture de subsistance ou d'une forme d'agriculture plus développée. Les biens perdus de l'économie informelle de subsistance sont ajoutés aux pertes estimées du secteur de l'agriculture. Toute baisse de la production informelle doit également être comptabilisée comme dommage indirect de la catastrophe. L'équipe d'évaluation, avec le soutien du conseiller sur les questions de genre, doit estimer cette perte en termes de pourcentage du revenu du ménage, en intégrant dans la même rubrique la perte directe de stock et les personnes (par sexe) les plus touchées par ces pertes. Les dommages indirects sont, quant à eux, estimés entre 20 et 40 % du revenu formel du ménage, selon son niveau de revenus. Par ailleurs, les pertes de production viennent s'ajouter à celles appréciées par l'équipe d'évaluation du secteur Agriculture. Des visites sur le terrain doivent être organisées dans le but de s'entretenir directement avec les hommes et les femmes touchés par la catastrophe. Des enquêtes ou des

<sup>13</sup> Pour des informations plus détaillées sur la mission du conseiller sur les questions de genre, se référer aux directives du chapitre sur le secteur Genre.

<sup>14</sup> Dans d'autres secteurs productifs, les femmes gèrent des micro ou petites entreprises à domicile comme source complémentaire de revenus et de nourriture. C'est ce qui correspond, dans le secteur agricole, à l'économie informelle de subsistance (CEPALC, 2014).

sondages doivent être élaborés en collaboration avec le conseiller sur les questions de genre de l'évaluation afin de définir la valeur des deux types de pertes.

L'effet particulier de la catastrophe sur l'emploi et le revenu des femmes dans le secteur Agriculture, élevage, pêche et sylviculture doit être évalué avec l'aide du conseiller sur les questions de genre et de l'équipe du secteur Emploi et moyens de subsistance. Les estimations des effets de la catastrophe sur les ressources des femmes et sur leur contribution à l'économie informelle de subsistance ne doivent pas être ajoutées au total des pertes du secteur, car leurs composantes ne sont pas encore comptabilisées au niveau national.

Le bilan des pertes vient étayer l'analyse des effets sur les variables macro-économiques, elles-mêmes estimées à partir de la comptabilité nationale. Des exemples d'estimations auxquelles doit se livrer l'équipe d'évaluation, en collaboration avec le conseiller sur les questions de genre et par le biais d'enquêtes et de sondages, figurent dans l'encadré 2 ci-dessous.

### Encadré 2 : Dommages directs

Exemples d'estimations devant être réalisées pour évaluer les dommages directs :

- Surface totale et/ou proportion de terres arables totalement détruites ou partiellement endommagées (données ventilées par sexe).
- Quantité totale et/ou proportion de la production agricole de subsistance déjà récoltée ou prête à être récoltée et ayant été totalement détruite ou partiellement endommagée (données ventilées par sexe).
- Quantité totale et/ou proportion de la production agricole destinée à l'exportation déjà récoltée ou prête à être récoltée et ayant été totalement détruite ou partiellement endommagée (données ventilées par sexe).
- Quantité totale et/ou proportion de ressources productives agricoles des coopératives totalement détruites ou partiellement endommagées (données ventilées par sexe).
- Quantité totale et/ou proportion du stock de petits ou de grands animaux totalement détruit ou partiellement endommagé (données ventilées par sexe).
- Nombre total et/ou proportion d'équipements pour la pêche/l'aquaculture (navires, moteurs, filets et hameçons) totalement détruits ou partiellement endommagés (données ventilées par sexe).

### Pertes indirectes<sup>15</sup>

- Pertes futures de production agricole, ventilées par sexe.
- Pertes futures de production animale, ventilées par sexe.
- Pertes de production animale dans les coopératives, ventilées par sexe.
- Pertes futures de prise de poisson, ventilées par sexe.
- Pertes d'emplois et de revenus chez les femmes/hommes percevant un salaire dans ce secteur.

## ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA CATASTROPHE

Si une évaluation de l'impact de la catastrophe sur le développement humain est réalisée dans le cadre de l'évaluation globale (selon l'ampleur de la catastrophe), les estimations des impacts futurs sur les niveaux de pauvreté et de sécurité alimentaire doivent comporter des données ventilées par âge et par sexe et refléter les inégalités entre les sexes (telles que la féminisation de la pauvreté, l'augmentation de la charge de travail des femmes marquée par une redistribution des tâches au sein du foyer et de la communauté entre les hommes et les femmes ou encore l'intensification des migrations) ainsi que les tendances et l'état des lieux antérieurs à la catastrophe. Le cas échéant, le conseiller sur les questions de genre partagera les résultats de l'analyse sexospécifique, qui devront être pris en compte dans les prévisions de l'impact de la catastrophe.

<sup>15</sup> Dans la mesure du possible, les pertes doivent être ventilées par sexe, bien que dans les faits cela puisse être difficile à réaliser, car les femmes et les hommes peuvent contribuer à différentes étapes de la chaîne de production de différentes cultures.



## STRATÉGIE DE RELÈVEMENT DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

**Vision du relèvement sectoriel :** la vision et les principes directeurs du relèvement sectoriel doivent être pertinents pour les femmes, les hommes, les garçons et les filles. L'équipe d'évaluation doit impliquer les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et les organisations de femmes dans le processus, tout en tenant compte, le cas échéant, des références en la matière contenues dans les politiques et stratégies nationales sur le genre.

**Consultations des parties prenantes :** lors de la consultation réunissant l'équipe d'évaluation et les principales parties prenantes, les préoccupations des femmes et des jeunes doivent être représentées de manière équitable. Les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes ainsi que les organisations de femmes, notamment les organisations et les groupes communautaires de défense des populations rurales, des minorités ethniques et des femmes déplacées, doivent être consultés lors de l'identification des besoins, de l'établissement des priorités et de l'estimation des coûts. Le conseiller sur les questions de genre peut faciliter l'identification des principaux informateurs.

## BESOINS DE RECONSTRUCTION, DE RELÈVEMENT ET D'AMÉLIORATION

L'identification des besoins de reconstruction et de relèvement doit s'appuyer sur les résultats de l'évaluation des effets de la catastrophe sensible à la dimension de genre, comme décrit ci-dessus. Les dispositions de la stratégie « Reconstruire en mieux » doivent préciser en quoi la restauration et le remplacement des biens perdus et des dommages causés et l'indemnisation des victimes peuvent, en tenant compte des besoins différenciés selon le sexe identifiés par l'évaluation, réduire les inégalités hommes-femmes et renforcer l'inclusion des femmes dans le secteur. Cette approche permettra de satisfaire les besoins à la fois pratiques et stratégiques des hommes, des femmes, des garçons et des filles. Pour ce faire, elle œuvrera à :

- promouvoir la participation des femmes à la gestion des biens communautaires ;
- encourager la copropriété ou le partage entre les époux des ressources productives ou du bétail remplacés ;
- élargir les opportunités de travail et d'emploi des femmes dans le secteur agricole par le biais de la formation et de dispositifs de crédit et de services financiers adaptés et sensibles à la dimension de genre, en vue de relancer leurs activités agricoles de subsistance ;
- modifier les lois, les réglementations et/ou les pratiques discriminatoires entravant l'accès des femmes aux services, au crédit, aux programmes, etc., agricoles ;
- encourager les petites exploitantes agricoles grâce à la création de coopératives ;
- promouvoir la diffusion d'informations sexospécifiques sur les services disponibles.

## STRATÉGIE DE RELÈVEMENT DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le conseiller sur les questions de genre doit, avec l'équipe d'évaluation, veiller à ce que le plan de relèvement sectoriel reflète explicitement les besoins identifiés des femmes et des hommes :

- Privilégier une gestion participative, sensible à la dimension de genre et axée sur les résultats : les résultats, les produits, les indicateurs et les interventions du cadre de relèvement et du plan de suivi doivent spécifier les bénéficiaires et les participants, ventilés par âge et par sexe.

- Prendre en compte dans la stratégie les conséquences potentielles pour les femmes et les hommes qui participeront aux interventions : les contraintes de temps, de mobilité et de sécurité qui entravent la participation des femmes peuvent être atténuées en les aidant à assumer leurs autres responsabilités, afin de les décharger et de leur laisser ainsi le temps et l'occasion de participer aux activités de relèvement. Voici quelques exemples d'aide pouvant être apportée :
  - garantir des transports sûrs et organiser la garde des enfants ;
  - organiser les activités et les réunions à des heures permettant aux femmes d'y participer ;
  - s'assurer que les femmes reçoivent une compensation matérielle pour le temps et les compétences qu'elles consacrent.
- Intégrer des actions sexospécifiques ciblées répondant aux besoins ou aux problèmes particuliers soulevés par les femmes ou les hommes, comme :
  - former des prestataires de sexe féminin au niveau local ;
  - créer une ligne d'opérations destinée aux femmes prestataires ;
  - informer les femmes des possibilités de crédit (pour acheter des semences, par exemple).
- Prévoir une stratégie de renforcement des capacités sensible à la dimension de genre : il convient d'intégrer des activités visant à renforcer les capacités et les systèmes locaux et nationaux des ministères d'exécution et des institutions leur permettant de recueillir des données ventilées par âge et par sexe et d'intégrer la question de genre dans les stratégies, les plans de préparation, les services, etc. Une attention toute particulière doit être accordée à la dimension de genre dans les activités de renforcement des capacités prévues par les acteurs nationaux. Toutes les activités de formation prévues dans le cadre du plan de relèvement doivent intégrer un programme sensible à la dimension de genre, qui tienne compte des différents niveaux d'instruction et d'information des femmes, des hommes, des filles et des garçons.
- Prévoir, dans le budget du plan de relèvement, le coût de mise en œuvre des actions ciblées destinées aux femmes et/ou aux filles : l'allocation des ressources et la répartition des biens et des services proposés doivent être examinées en vue de garantir une distribution équitable des bénéfices entre les hommes et les femmes.

## SANTÉ : VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR ET ÉTAT DES LIEUX AVANT LA CATASTROPHE

La vue d'ensemble du secteur et l'état des lieux avant la catastrophe doivent être sensibles à la dimension de genre et être étayés par des informations ventilées par âge et par sexe. Si aucune donnée ventilée par âge et par sexe n'est disponible, l'analyse se fondera avant tout sur des informations secondaires qualitatives. Cette section vise à intégrer les informations présentées dans l'encadré 3 ci-dessous.

### Encadré 3 : Analyse du contexte

- Informations devant figurer dans une analyse du contexte :
- Nombre total de ménages dirigés par une femme, un homme ou un enfant, et nombre de ces ménages vivant sous le seuil de pauvreté (il convient de mentionner en particulier les ménages dont l'homme chef de famille est absent, mais qui ne se définissent pas pour autant comme étant dirigés par une femme [en cas de migration du conjoint, par exemple]).
- Taux de fécondité, taux de natalité, taux de mortalité par sexe, espérance de vie des hommes/femmes à la naissance.
- Niveau d'alphabétisation selon l'âge et le sexe.
- Taux de malnutrition des hommes/femmes.
- État de santé ventilé par âge et par sexe, indicateurs de couverture, indicateurs épidémiologiques, taux de consultation, etc.

### Infrastructures et actifs physiques

- La vie privée des patients et la confidentialité des dossiers sont-elles respectées dans les infrastructures de santé habituelles ?
- Par ailleurs, une carte des foyers (privés/publics) pour les femmes victimes de violences doit être dressée.

### Production, fourniture et accessibilité des biens et des services

- Dynamiques de pouvoir au sein des ménages (processus de prise de décision, qui décide de l'utilisation de l'argent et des ressources, pouvoir de négociation et distribution des ressources au sein du foyer) affectant l'accès aux soins de santé.
- Responsabilité de la sécurité alimentaire du ménage (incombant aux femmes, aux filles, aux garçons et/ou aux hommes).
- Responsabilités incombant aux ménages (femmes et hommes) en matière de soins de santé familiale ;
- Courbe de l'emploi des femmes/hommes dans ce secteur. Nombre d'agents de santé masculins et féminins par catégorie (p. ex., médecins, personnel infirmier, sages-femmes, accoucheuses traditionnelles, agents de santé communautaires, etc.).
- Programmes particuliers destinés aux groupes vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes âgées).
- Normes et comportements traditionnels influençant l'accès et le recours aux installations de soins de santé par les femmes et les hommes (p. ex., accompagnement des femmes et des enfants par un homme de la famille, tabous, idées reçues sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, alimentation des femmes et des hommes).
- Le besoin en professionnels de santé de sexe féminin pour certains services médicaux (sans quoi les femmes ne fréquenteraient pas les services de santé).
- Prestation et accessibilité des soins de santé, dont les soins de santé reproductive, les soins prénataux et postnataux, et les soins aux nourrissons et aux personnes âgées.
- Accès et recours actuels aux services de santé sexuelle et reproductive et aux pratiques d'accouchement traditionnelles.
- Capacités, performances et contraintes de la prestation de services relative à la santé, aux droits en matière de sexualité et de procréation ainsi qu'aux violences sexuelles et basées sur le genre.
- Efforts de prévention des violences basées sur le genre.
- Services mis à la disposition des victimes de violences basées sur le genre, systèmes d'orientation, etc.

## Gouvernance et prise de décision

- Degré d'intégration de la notion de genre à tous les niveaux des institutions sectorielles (p. ex., groupes/points focaux chargés de la problématique hommes-femmes), dans les politiques, les plans (y compris ceux portant sur la santé sexuelle et reproductive et sur les violences basées sur le genre [systèmes d'orientation, programmes de prévention et d'intervention, privés/publics]) ainsi que dans les plans de préparation sectoriels.
- Organisations de femmes et organisations à base communautaire œuvrant dans le domaine de la santé ; engagement et capacité de ces organisations à promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes.
- Participation des femmes et des hommes aux mécanismes de gouvernance participative, et ce, à tous les niveaux.
- Accès des femmes et des hommes aux informations sanitaires et exploitation de ces informations ; principaux moyens de communication au sein des communautés ; moyens de communication les plus fréquemment utilisés par les femmes dans les communautés (radio, téléphones mobiles).
- Organisations de femmes et/ou d'hommes dans la zone touchée par la catastrophe (y compris les réseaux de solidarité existants) et capacités internes de la communauté.
- Systèmes d'information sanitaire capables de fournir des données ventilées par âge et par sexe.

## Vulnérabilités et risques

- Indice de dépendance : proportion ventilée par sexe de jeunes (moins de 15 ans) et de personnes âgées (plus de 65 ans) au sein de la communauté.
- Nombre d'hommes et de femmes de plus de 65 ans vivant seuls.
- Prévalence, types et tendances des violences sexuelles et basées sur le genre, y compris les violences domestiques, la traite, le recrutement forcé, la prostitution, le travail forcé et le travail des enfants ; prévalence et nature des pratiques culturelles néfastes (p. ex., mariage précoce, mutilations génitales féminines, rites de purification des veuves).
- Proportion de personnes présentant un handicap physique/une déficience mentale (données ventilées par âge et par sexe).
- Groupes exclus et/ou défavorisés (minorités, personnes vivant avec le VIH/sida) (données ventilées par sexe).

## EFFETS DE LA CATASTROPHE SUR LE SECTEUR DE LA SANTÉ (ÉVALUATION ET ESTIMATION)

Afin d'identifier les besoins de reconstruction et de relèvement tout en tenant compte de la dimension de genre, il convient de recueillir, d'analyser et d'inclure dans l'estimation des effets les informations relatives à la population touchée ; à la destruction et à l'endommagement des infrastructures et des actifs physiques (« dommages ») ; et aux pertes dues aux variations des flux économiques résultant du recul de la disponibilité et de l'accès aux biens et aux services, de la perturbation des processus sociaux et de gouvernance ; ainsi qu'à l'augmentation des risques et des vulnérabilités :

- Quels sont les principaux problèmes de santé évoqués par la population touchée, à la suite de la catastrophe (données ventilées par âge et par sexe) ?
- Ces problèmes sont-ils différents de ceux rencontrés par la population non touchée par la catastrophe ? Dans l'affirmative, pourquoi ?
- Les types de ménages ont-ils changé suite à la crise (ménages dirigés par une femme ou un enfant, décès de l'unique ou du principal contributeur aux revenus du ménage) (données ventilées par âge et par sexe) et en quoi cela exerce-t-il une influence sur les risques sanitaires et l'accès aux services de santé ?
- Quels besoins prioritaires et principaux obstacles ont été identifiés par les femmes et les hommes en termes d'accès aux services de santé ?
- Existe-t-il des services adaptés de planification familiale, de santé maternelle et néonatale et de lutte contre les violences basées sur le genre, qui prennent en considération le contexte culturel en matière de vie privée, de sensibilité culturelle et les besoins spécifiques des mères célibataires, des

femmes enceintes, allaitantes, sous-alimentées, des adolescent(e)s, des personnes âgées, des garçons et des filles non accompagnés, des personnes handicapées ou des autres groupes particuliers ayant perdu ou réduit leurs moyens de subsistance ?

- L'accès des femmes et des hommes à l'eau potable, aux services d'assainissement et aux établissements de santé a-t-il changé ? Quelles sont les conséquences en termes de coût, d'accessibilité financière, d'accès, de temps et de sécurité ? Comment les anciens et les nouveaux obstacles à l'accès aux services de santé peuvent-ils être minimisés pour garantir un accès équitable ?
- Est-il fait état d'une augmentation des violences basées sur le genre pendant et après la catastrophe (données ventilées par forme de violence et par sexe et âge de la victime, si de telles données existent) ?
- Les victimes de violences sexuelles et/ou d'autres formes de violences basées sur le genre, cherchent-elles à obtenir une aide médicale ? Auprès de quelle(s) agence(s) demandent-elles de l'aide ? Ces agences disposent-elles du personnel et des ressources adaptées pour répondre à cette demande ? Si tel n'est pas le cas, quels mécanismes doivent être mis en place pour s'assurer que les victimes reçoivent l'aide dont elles ont besoin ? Comment soutenir les collectivités locales afin qu'elles fournissent des services efficaces aux victimes ?
- Des programmes de sensibilisation ont-ils été déployés pour améliorer les connaissances sur les violences à l'égard des femmes ?
- Des mécanismes visant à identifier les personnes exposées à la violence basée sur le genre ont-ils été élaborés ? Qui est à la tête de ces programmes ?
- Certaines personnes présentent-elles un risque/souffrent-elles de malnutrition (données ventilées par âge et par sexe) ?
- Les structures médicales sont-elles accessibles aux femmes et aux hommes de la communauté touchée par la catastrophe ? Sur ce point, il est essentiel de recueillir l'avis des femmes et des hommes sur l'accessibilité de ces services et de prendre en compte les problématiques telles que la distance, l'intégration des femmes dans les équipes médicales exclusivement masculines, la disponibilité de salles de consultation privées, les frais de santé, etc.
- La catastrophe a-t-elle eu des répercussions sur la situation de l'emploi dans le secteur de la santé ? Le personnel féminin et masculin a-t-il repris le travail ? Pourquoi ? Comment résoudre ce problème ? Des mesures sensibles à la dimension de genre doivent-elles être prises pour encourager le personnel à retourner ou à aller dans les zones touchées (p. ex., des mesures facilitant l'organisation de la vie familiale) ?
- Quel type de personnel médical supplémentaire devrait être déployé ? Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes chances de bénéficier des programmes d'adaptation des compétences ?
- Les ménages (femmes) font-ils face à une charge de travail plus lourde en raison des soins à prodiguer aux membres de la famille blessés ? Comment cette charge peut-elle être soulagée ?

Le rôle reproductif et les tâches domestiques incombant aux femmes étant souvent chronophages et contraignants, cela peut restreindre sensiblement leur accès aux services de santé. Ces activités requièrent d'autant plus de temps à la suite d'une catastrophe. Ce paramètre doit être pris en compte dans l'analyse qualitative et intégré à l'évaluation sectorielle sur laquelle se basera l'identification des besoins de relèvement. Cependant, le coût des pertes résultant de l'augmentation des activités reproductives des femmes sera évalué par le conseiller

sur les questions de genre, en raison de son caractère transversal<sup>16</sup>. Le spécialiste des questions de santé doit déterminer, en collaboration avec le spécialiste des questions de genre, l'ampleur de l'augmentation de la charge des soins nécessaire pour s'occuper des membres de la famille blessés par la catastrophe et évaluer si cette augmentation a un impact significatif sur le travail reproductif des femmes. Si tel est le cas, ce paramètre doit être intégré à l'évaluation des pertes indirectes. Par ailleurs, le nombre de femmes occupant un emploi dans le secteur de la santé est souvent plus élevé que celui des hommes. Ainsi, la perte de revenus et d'emplois dans ce secteur ébranlera davantage les femmes. De plus, les éventuelles heures supplémentaires dans ce secteur impliquent une hausse de la charge totale de travail des femmes, en raison de leur rôle reproductif. Leur charge de travail est en effet susceptible d'être plus importante que la compensation qu'elles pourraient recevoir sous la forme d'une augmentation de leur revenu, car une fois rentrées chez elles, elles doivent encore assumer leurs activités reproductives. Cet aspect devrait également être pris en compte dans l'estimation des pertes et être défini en collaboration avec les spécialistes des questions de genre et des moyens de subsistance.

Lors de l'identification des effets de la catastrophe en termes de destruction des infrastructures et des biens, et de perturbation des prestations de services et de la production du secteur de la santé, il convient de réaliser dans la mesure du possible des estimations ventilées par âge et par sexe. La destruction des infrastructures et des ressources des foyers accueillant les femmes victimes de violences, à la fois publics et privés (gérés par une ONG), doit être prise en considération dans les évaluations.

## ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA CATASTROPHE

Si une évaluation de l'impact de la catastrophe sur le développement humain est réalisée dans le cadre de l'évaluation globale (selon l'ampleur de la catastrophe), les estimations des impacts futurs de la catastrophe sur les niveaux de santé et de bien-être doivent comporter des données ventilées par âge et par sexe et refléter les inégalités entre les sexes. Le cas échéant, le spécialiste des questions de genre partagera les résultats de l'analyse sexospécifique, qui devront être pris en compte dans les prévisions de l'impact de la catastrophe.

## STRATÉGIE DE RELÈVEMENT DU SECTEUR DE LA SANTÉ

**Vision du relèvement sectoriel :** la vision et les principes directeurs du relèvement sectoriel doivent être pertinents pour les femmes, les hommes, les garçons et les filles. L'équipe d'évaluation doit impliquer les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et les organisations de femmes dans le processus, tout en tenant compte, le cas échéant, des références en la matière contenues dans les politiques et stratégies nationales sur le genre.

**Consultations des parties prenantes :** lors de la consultation réunissant l'équipe d'évaluation et les principales parties prenantes, les préoccupations des femmes et des jeunes doivent être représentées de manière équitable. Les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes ainsi que les organisations de femmes, notamment les organisations et les groupes communautaires de défense des populations rurales, des minorités ethniques et des femmes déplacées, doivent être consultés lors de l'identification des besoins, de l'établissement des priorités et de l'estimation des coûts. Le spécialiste des questions de genre peut faciliter l'identification des principaux informateurs.

## BESOINS DE RECONSTRUCTION, DE RELÈVEMENT ET D'AMÉLIORATION

L'identification des besoins de reconstruction et de relèvement doit s'appuyer sur les résultats de l'évaluation des effets de la catastrophe sensible à la dimension de genre, comme décrit ci-dessus. Les dispositions de la stratégie « Reconstruire en mieux » doivent préciser en quoi la restauration et le remplacement des biens perdus et des

---

<sup>16</sup> Pour des informations plus détaillées sur la mission du conseiller sur les questions de genre, se référer aux directives du chapitre sur le secteur Genre.



dommages causés ou l'indemnisation des victimes peuvent, en tenant compte des besoins différenciés selon le sexe identifiés par l'évaluation, réduire les inégalités hommes-femmes et renforcer l'inclusion des femmes dans le secteur. Cette approche permettra de satisfaire les besoins à la fois pratiques et stratégiques des hommes, des femmes, des garçons et des filles. Pour ce faire, elle œuvrera à :

- rétablir l'accès des femmes, des filles, des garçons et des hommes aux services de santé ;
- promouvoir le leadership des femmes dans les mécanismes de gouvernance participative du secteur ;
- modifier les lois, les réglementations et/ou les pratiques discriminatoires entravant l'accès des femmes aux services de santé ;
- promouvoir la diffusion d'informations sexospécifiques sur les services disponibles ;
- chercher à renforcer et élargir les campagnes et les services relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi qu'aux violences sexuelles et basées sur le genre, tels que les foyers destinés aux femmes victimes de violences ;
- chercher à renforcer les services de prise en charge des besoins psychologiques spécifiques des femmes, des filles, des garçons et des hommes ;
- promouvoir l'apport d'une indemnisation/aide sociale aux ménages s'occupant à domicile de leurs proches blessés/malades ;
- essayer d'améliorer la collecte et l'analyse de données ventilées par âge et par sexe dans le secteur.

## STRATÉGIE DE RELÈVEMENT DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le spécialiste des questions de genre doit, avec l'équipe d'évaluation, veiller à ce que le plan de relèvement sectoriel reflète explicitement les besoins identifiés des femmes et des hommes :

- **Privilégier une gestion participative, sensible à la dimension de genre et axée sur les résultats** : les résultats, les produits, les indicateurs et les interventions du cadre de relèvement et du plan de suivi doivent spécifier les bénéficiaires et les participants selon leur âge et leur sexe.
- **Prendre en compte dans la stratégie les conséquences potentielles pour les femmes et les hommes qui participeront aux interventions** : les contraintes de temps, de mobilité et de sécurité qui entravent la participation des femmes peuvent être atténuées en les aidant à assumer leurs autres responsabilités, afin de les décharger et de leur laisser ainsi le temps et l'occasion de participer aux activités de relèvement, à l'aide par exemple des stratégies suivantes :
  - garantir des transports sûrs et organiser la garde des enfants ;
  - organiser les activités et les réunions à des heures permettant aux femmes d'y participer ;
  - s'assurer que les femmes reçoivent une compensation matérielle pour le temps et les compétences qu'elles consacrent.
- **Intégrer des actions sexospécifiques ciblées répondant aux besoins ou aux problèmes particuliers soulevés par les femmes ou les hommes, comme** :
  - soutenir la reconstruction et le renforcement des foyers destinés aux femmes victimes de violences ;
  - mettre en place un dispositif d'orientation des victimes de violences basées sur le genre ;

- promouvoir la participation et le leadership des femmes dans les mécanismes de gouvernance participative à base communautaire du secteur de la santé.
- **Prévoir une stratégie de renforcement des capacités sensible à la dimension de genre** : il convient d'intégrer des activités visant à renforcer les capacités et les systèmes locaux et nationaux des ministères d'exécution et des institutions leur permettant de recueillir des données ventilées par âge et par sexe et d'intégrer la question de genre dans les stratégies, les plans de préparation, les services, etc. Une attention toute particulière doit être accordée à la dimension de genre dans les activités de renforcement des capacités prévues par les acteurs nationaux. Toutes les activités de formation prévues dans le cadre du plan de relèvement doivent intégrer un programme sensible à la dimension de genre, qui tienne compte des différents niveaux d'instruction et d'information des femmes, des hommes, des filles et des garçons.
- **Prévoir, dans le budget du plan de relèvement, le coût de mise en œuvre des actions ciblées destinées aux femmes et/ou aux filles** : l'allocation des ressources et la répartition des biens et des services proposés doivent être examinées en vue de garantir une distribution équitable des bénéfices entre les hommes et les femmes.

## EMPLOI ET MOYENS DE SUBSISTANCE : VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR ET ÉTAT DES LIEUX AVANT LA CATASTROPHE

La vue d'ensemble du secteur et l'état des lieux avant la catastrophe doivent être sensibles à la dimension de genre et être étayés par des informations ventilées par âge et par sexe. Si aucune donnée ventilée par âge et par sexe n'est disponible, l'analyse se fondera avant tout sur des informations secondaires qualitatives. Cette section vise à intégrer les informations présentées dans l'encadré 4 ci-dessous.

### Encadré 4 : Analyse du contexte

- Informations devant figurer dans une analyse du contexte :
- Nombre total de ménages dirigés par une femme, un homme ou un enfant, et nombre de ces ménages vivant sous le seuil de pauvreté (il convient de mentionner en particulier les ménages dont l'homme chef de famille est absent, mais qui ne se définissent pas pour autant comme étant dirigés par une femme [en cas de migration du conjoint, par exemple]).
- Activités économiques formelles et informelles (niveaux d'emploi, de salaire, d'emploi à temps plein/mi-temps, d'emploi saisonnier, d'emploi indépendant et de chômage), dont l'économie informelle de subsistance, les micro-entreprises, les petits commerces et l'artisanat, ventilées par sexe.
- Prédominance des femmes/hommes dans les différentes catégories/différents secteurs d'emploi.
- Tendances des revenus individuels et des revenus du ménage, y compris les différents types de moyens de subsistance, tels que les retraites et envois de fonds (données ventilées par sexe).
- Tendances du travail non rémunéré, par sexe (aide familiale/aide à domicile non rémunérée).
- Responsabilité de la sécurité alimentaire du ménage (incombant aux femmes, aux filles, aux garçons et/ou aux hommes).

## Infrastructures et actifs physiques

- Ressources (outils, équipement, entrepôts, marchés, ateliers, etc.) gérées et/ou utilisées par les femmes, les hommes, les garçons et les filles dans le cadre de leurs activités économiques.
- Besoins des femmes en infrastructures et en technologies dans le but de diminuer leur charge de travail et de résorber le manque de temps (ponts réduisant le temps de trajet jusqu'au marché, techniques permettant d'alléger la masse de travail et de réaliser des économies d'eau, telles que des fourneaux économes en combustible).
- Pratiques/dispositions officielles et traditionnelles de succession/propriété concernant les terres, le logement, les ressources productives.
- Espaces/installations communautaires et leur utilisation par chaque sexe.
- Infrastructures/ressources existantes prévues pour les soins aux enfants et aux personnes âgées, ainsi que leur utilisation.

## Production, fourniture et accessibilité des biens et des services

- Niveau d'alphabétisation selon l'âge et le sexe.
- Dynamiques de pouvoir au sein des ménages (processus de prise de décision, qui décide de l'utilisation de l'argent et des ressources, pouvoir de négociation et distribution des ressources au sein du foyer).
- Rôles, responsabilités et compétences spécifiques (division du travail) des femmes et des hommes (y compris des garçons et des filles) dans les activités économiques domestiques (dont les activités de jardinage/production informelle/fabrication/commercialisation/vente, etc.) et temps consacré chaque jour par les hommes et les femmes à ces activités.
- Accès des hommes et des femmes au crédit, à l'épargne, aux régimes d'assurance et aux autres services de micro-finance proposés par les organismes de prêt (banques, sociétés de crédit, coopératives, etc.), et leur utilisation.
- Pratiques et normes réglementant la mobilité des femmes et des hommes et qui facilitent ou freinent l'accès aux ressources (éducation, emploi, crédit et contrôle des ressources productives) telles que les stéréotypes sexistes, les attitudes discriminatoires et les normes sociales.
- Accès, contrôle et utilisation des ressources productives, telles que les outils, les équipements, les entrepôts, les marchés, les ateliers, les licences, etc. Qui possède (contrôle) et qui a accès (se voit attribuer, utilise) à quelles ressources ?
- Entreprises locales de relèvement et de réadaptation ventilées par sexe et capacité en matière d'appels d'offres.
- Accès des hommes et des femmes aux marchés locaux et extérieurs.
- Nature du système de sécurité sociale, y compris concernant les soins apportés aux enfants et aux personnes âgées ; droits des hommes/femmes/ménages d'y recourir et utilisation par chaque catégorie.
- Accès et recours des femmes et des hommes des zones touchées aux programmes de subsistance, de formation professionnelle et de travail rémunéré.
- Division sexuelle du travail dans le secteur de la construction et de la reconstruction des logements et des infrastructures.

## Gouvernance et prise de décision

- Intégration de la notion de genre dans les institutions (p. ex., groupes/points focaux chargés de la problématique hommes-femmes), les politiques et les plans du secteur.
- Différence de participation et de leadership entre les femmes et les hommes dans les syndicats, les associations professionnelles, les coopératives, les associations de commercialisation, les organisations de producteurs, les groupes de défense d'intérêts et les organes de décision.
- Accès et recours aux informations sur l'emploi, aux services de placement et aux établissements de formation par les femmes et les hommes.
- Organisations de femmes et/ou d'hommes dans la zone touchée par la catastrophe (y compris les réseaux de solidarité existants) et capacités internes de la communauté.
- Institutions et dispositions coutumières relatives à la production et à la gestion des ressources naturelles, ainsi qu'aux rôles des femmes et des hommes en la matière.
- Structures de pouvoir au sein de la communauté ayant trait à l'utilisation des produits alimentaires, des terres et des autres ressources productives.

## Vulnérabilités et risques

- Indice de dépendance : proportion de jeunes (moins de 15 ans) et de personnes âgées (plus de 65 ans) et taille des ménages.
- Nombre d'hommes et de femmes de plus de 65 ans vivant seuls.
- Modèles de migration de travail et causes pour les femmes/hommes/garçons/filles.
- Tendances du travail des enfants et du mariage précoce/forcé.
- Prévalence, causes et conditions du travail sexuel.
- Schémas habituels des mécanismes d'adaptation préjudiciables adoptés par les femmes, les hommes, les filles et les garçons en temps de crise (p. ex., ventes d'effets personnels, diminution de la consommation alimentaire selon le sexe, etc.).

## EFFETS DE LA CATASTROPHE SUR LE SECTEUR DE L'EMPLOI ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE (ÉVALUATION ET ESTIMATION)

Afin d'identifier les besoins de reconstruction et de relèvement tout en tenant compte de la dimension de genre, il convient de recueillir, d'analyser et d'inclure dans l'estimation des effets les informations relatives à la population touchée ; à la destruction et à l'endommagement des infrastructures et des actifs physiques (« dommages ») ; aux pertes dues aux variations des flux économiques résultant du recul de la disponibilité et de l'accès aux biens et aux services, de la perturbation des processus sociaux et de gouvernance ; ainsi qu'à l'augmentation des risques et des vulnérabilités :

- Parmi les femmes et les hommes, qui sont les plus touchés par la catastrophe ?
- Quelles sont les pertes en termes de moyens de subsistance ? Qui a besoin d'un emploi temporaire (données ventilées par âge et par sexe) ?
- Les types de ménages ont-ils changé suite à la crise (ménages dirigés par une femme ou un enfant, décès de l'unique ou du principal contributeur aux revenus du ménage) (données ventilées par âge et par sexe) ?
- Quels sont les besoins prioritaires identifiés par les femmes et les hommes pour retrouver leur emploi ou reprendre leur activité de subsistance (accès à l'emploi et au crédit, remplacement et réparation des ressources, reconstitution du fonds de roulement, etc.) ? Quels sont les obstacles les en empêchant ?

- Quelles sont les stratégies de génération de revenus des femmes et des hommes, à court et moyen termes ?
- Comment ces stratégies peuvent-elles être soutenues ?
- Quelles sont les possibilités de développement des capacités des femmes et des hommes ?
- De nouvelles ressources sont-elles disponibles ?
- Les femmes et les hommes bénéficient-ils d'un accès équitable aux ressources, telles que les programmes d'aide au relèvement proposés aux micro et petites entreprises, les programmes de travail rémunéré, la protection sociale, ainsi qu'aux informations à propos de ces services ?
- Comment s'assurer que les femmes peuvent accéder et bénéficier, au même titre que les hommes, des opportunités de génération de revenus dans le cadre du rétablissement des infrastructures et des autres activités de relèvement ?
- Dans quelle mesure la sécurité des personnes est-elle prise en compte ? Existe-t-il des différences entre les hommes et les femmes et les garçons et les filles ?
- Quels mécanismes d'adaptation préjudiciables pour les femmes et les hommes doivent être enrayerés ?
  - La vente ou la consommation de ressources productives personnelles.
  - La diminution de la consommation alimentaire des femmes, des hommes, des garçons et des filles de certaines tranches d'âge.
  - Le renforcement des dépendances au sein des familles en raison de la perte d'emploi couplée aux déséquilibres de pouvoir déjà présents au sein des ménages.
  - L'augmentation des flux migratoires générée par la perte d'emploi/de moyens de subsistance.
  - Le recours aux rapports sexuels transactionnels généré par la perte d'emploi/de moyens de subsistance.
  - L'augmentation des mariages d'enfants/forcés et du travail des enfants comme source de revenus.

Le rôle reproductif et les tâches domestiques incombant aux femmes étant souvent chronophages et contraignants<sup>17</sup>, cela peut restreindre sensiblement leur accès aux activités de relèvement. Ces activités requièrent d'autant plus de temps à la suite d'une catastrophe. Ce paramètre doit être pris en compte dans l'analyse qualitative et intégré à l'évaluation sectorielle sur laquelle se basera l'identification des besoins de relèvement. Cependant, le coût des pertes résultant de l'augmentation des activités reproductives des femmes sera évalué par le conseiller sur les questions de genre, en raison de son caractère transversal<sup>18</sup>.

L'équipe d'évaluation doit travailler en étroite collaboration avec le spécialiste des questions de genre en vue de faciliter l'analyse de la perte d'emploi productif hors du foyer et la perte de revenus qui en découle (données

<sup>17</sup> Le rôle reproductif des femmes renvoie aux responsabilités de donner la vie et d'élever les enfants, ainsi qu'aux tâches domestiques ayant pour but de garantir le bien-être et la reproduction de la main-d'œuvre. Il comprend non seulement la reproduction biologique, mais aussi l'attention et les soins apportés à la (future) main-d'œuvre (partenaire masculin et enfants qui travaillent, nourrissons et enfants scolarisés).

<sup>18</sup> Pour des informations plus détaillées sur la mission du conseiller sur les questions de genre, se référer aux directives du chapitre sur le secteur Genre.

ventilées par sexe). Pour identifier les effets de la catastrophe en termes de destruction des infrastructures et des biens, et de perturbation des prestations de services et de la production sectorielle à l'aide de la méthodologie de la CEPALC (CEPALC, 2003, et version mise à jour de 2014), il convient de réaliser des **estimations ventilées par sexe, mais aussi des estimations portant sur les activités économiques informelles, telles que les micro-entreprises gérées à domicile et l'économie informelle de subsistance**<sup>19</sup>. Les réflexions concernant l'économie informelle de subsistance sont exposées dans la note sectorielle sur l'intégration de la notion de genre dans le secteur Agriculture, élevage, pêche et sylviculture.

Une large proportion des activités économiques est souvent exercée dans le secteur informel, p. ex., dans le cadre des micro-entreprises gérées à domicile (production de savon, couture et confection de vêtements, artisanat), de l'agriculture de subsistance et de l'économie informelle de subsistance<sup>19</sup>. Ces secteurs constituent une source essentielle d'emplois, de revenus et de subsistance<sup>20</sup>, pour les femmes en particulier. Pourtant, ils sont rarement, voire jamais, comptabilisés dans les statistiques officielles et peuvent ne pas être pris en compte dans l'estimation des dommages et des pertes du secteur Productif.

Quant à la perte temporaire de production et de revenus du ménage générés par des micro et petites entreprises gérées à domicile par des femmes, elle doit être évaluée, même si c'est une femme qui est à la tête du ménage (Organisation internationale du travail [2002b] ; FAO [2011] ; CEPALC [2014 : 249]). Les données recueillies par les institutions publiques ou privées de microcrédit peuvent fournir des informations utiles permettant d'étayer l'estimation des activités économiques informelles. Pourtant, puisque les femmes ne bénéficient pas systématiquement du même accès aux services financiers formels que les hommes, et n'en font pas toujours le même usage, il est indispensable de s'entretenir avec les principaux informateurs de la société civile, des associations agricoles et artisanales, des institutions de microcrédit et des organisations de femmes. L'estimation des dommages causés aux ressources détenues par les femmes pour faire fonctionner leurs micro et petites entreprises gérées à domicile sera largement supérieure aux estimations réalisées par le spécialiste des moyens de subsistance. Des visites sur le terrain doivent être organisées dans le but de s'entretenir directement avec les hommes et les femmes touchés par la catastrophe. Un sondage ou une enquête conçu en collaboration avec le spécialiste des questions de genre peut se révéler utile pour déterminer si toutes les composantes des activités économiques informelles/gérées à domicile sont prises en compte dans l'estimation du taux de chômage ou de la perte temporaire de revenus par sexe, ainsi que pour évaluer les dommages causés aux ressources productives gérées à domicile en vue de définir la valeur de ces deux types de pertes.

Des exemples d'estimations des effets de la catastrophe sur l'emploi, les revenus et les ressources des femmes générés par la production informelle et/ou à domicile et devant être obtenues par l'équipe d'évaluation, en collaboration avec le spécialiste des questions de genre, par le biais d'enquêtes, de sondages et d'estimations, figurent dans l'encadré 5 ci-dessous.

<sup>19</sup> Dans d'autres secteurs productifs, les femmes gèrent des micro ou petites entreprises à domicile comme source complémentaire de revenus et de nourriture. C'est ce qui correspond, dans le secteur agricole, à l'économie informelle de subsistance (CEPALC, 2014).

<sup>20</sup> Dans d'autres secteurs productifs, les femmes gèrent des micro ou petites entreprises à domicile comme source complémentaire de revenus et de nourriture. C'est ce qui correspond, dans le secteur agricole, à l'économie informelle de subsistance (CEPALC, 2003, et version mise à jour de 2014).



## Encadré 5 : Dommages directs causés par la catastrophe sur le secteur de l'emploi et des moyens de subsistance

- Nombre total et/ou proportion de ressources détruites ou partiellement endommagées (infrastructures, machines, équipements et stocks) dans les établissements commerciaux et industriels privés (ventilées par micro, petites, moyennes et grandes entreprises et par sexe).
- Nombre total et/ou proportion de ressources détruites ou partiellement endommagées détenues par des micro-entreprises familiales gérées hors du domicile (ventilées par sexe).

### Pertes indirectes<sup>21</sup>

- Futures pertes de production dans les entreprises privées formelles (grandes, moyennes, petites et micro-entreprises), ventilées par sexe du gérant.
- Futures pertes de production dans les entreprises informelles gérées à domicile, ventilées par sexe.
- Pertes d'emplois et de revenus chez les femmes/hommes percevant un salaire.
- Perte de droits à la protection sociale.

## ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA CATASTROPHE

Si une évaluation de l'impact de la catastrophe sur le développement humain est réalisée dans le cadre de l'évaluation globale (selon l'ampleur de la catastrophe), les estimations des impacts futurs de la catastrophe sur les niveaux de revenu et d'emploi doivent comporter des données ventilées par âge et par sexe et refléter les inégalités entre les sexes. Le cas échéant, le spécialiste des questions de genre partagera les résultats de l'analyse sexospécifique, qui devront être pris en compte dans les prévisions de l'impact de la catastrophe.

## STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE

**Vision du relèvement sectoriel :** la vision et les principes directeurs du relèvement sectoriel doivent être pertinents pour les femmes, les hommes, les garçons et les filles. L'équipe d'évaluation doit impliquer les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes et les organisations de femmes dans le processus, tout en tenant compte, le cas échéant, des références en la matière, contenues dans les politiques et stratégies nationales sur le genre.

**Consultations des parties prenantes :** lors de la consultation réunissant l'équipe d'évaluation et les principales parties prenantes, les femmes ainsi que les préoccupations des femmes et des jeunes doivent être représentées de manière équitable. Les mécanismes nationaux en faveur de l'égalité des sexes ainsi que les organisations de femmes, notamment les organisations et les groupes communautaires de défense des populations rurales, des minorités ethniques et des femmes déplacées, doivent être consultés lors de l'identification des besoins, de l'établissement des priorités et de l'estimation des coûts. Le spécialiste des questions de genre peut faciliter l'identification des principaux informateurs.

## BESOINS DE RECONSTRUCTION, DE RELÈVEMENT ET D'AMÉLIORATION

L'identification des besoins de reconstruction et de relèvement doit s'appuyer sur les résultats de l'évaluation des effets de la catastrophe sensible à la dimension de genre, comme décrit ci-dessus. Les dispositions de la stratégie « Reconstruire en mieux » doivent préciser en quoi la restauration et le remplacement des biens perdus et des dommages causés et l'indemnisation des victimes peuvent, en tenant compte des besoins différenciés selon le sexe identifiés par l'évaluation, réduire les inégalités hommes-femmes et renforcer l'inclusion des femmes dans le secteur. Cette approche permettra de satisfaire les besoins à la fois pratiques et stratégiques des hommes, des

<sup>21</sup> Sex disaggregation of losses should be attempted to the extent possible, although it may be difficult due to the fact that women and men may be contributing to different steps in the chain of production of different crops.

femmes, des garçons et des filles, parmi lesquels figurent :

- promouvoir la participation des femmes à la gestion des biens communautaires ;
- encourager la copropriété ou le partage des ressources productives et du bétail remplacés afin d'élargir les opportunités de travail et d'emploi des femmes par le biais de la formation et de dispositifs de crédit et de services financiers adaptés et sensibles à la dimension de genre, en vue de relancer leurs activités de subsistance ;
- modifier les lois, les réglementations et/ou les pratiques discriminatoires entravant l'accès des femmes à l'emploi, aux moyens de subsistance, aux services de protection sociale, au crédit, aux programmes, etc. ;
- encourager les femmes entrepreneures grâce à la création d'associations ;
- promouvoir la diffusion d'informations sexospécifiques sur les services disponibles ;
- encourager le soutien et le traitement préférentiel des prestataires femmes et des entreprises gérées par des femmes dans les efforts de relèvement ;
- promouvoir le travail décent, les services sociaux et la protection sociale (p. ex., soins aux enfants/ personnes âgées) pour encourager les femmes à rejoindre la population active formelle ;
- faciliter la participation des femmes aux programmes de réhabilitation et de reconstruction.

## STRATÉGIE DE RELÈVEMENT DU SECTEUR DE L'EMPLOI ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le spécialiste des questions de genre doit, avec l'équipe d'évaluation, veiller à ce que le plan de relèvement sectoriel reflète explicitement les besoins identifiés des femmes et des hommes :

- **Privilégier une gestion participative, sensible à la dimension de genre et axée sur les résultats** : les résultats, les produits, les indicateurs et les interventions du cadre de relèvement et du plan de suivi doivent spécifier les bénéficiaires et les participants selon leur âge et leur sexe.
- **Prendre en compte dans la stratégie les conséquences potentielles pour les femmes et les hommes qui participeront aux interventions** : les contraintes de temps, de mobilité et de sécurité qui entravent la participation des femmes peuvent être atténuées en les aidant à assumer leurs autres responsabilités, afin de les décharger et de leur laisser ainsi le temps et l'occasion de participer aux activités de relèvement. Voici quelques exemples d'aide pouvant être apportée :
  - garantir des transports sûrs et organiser la garde des enfants ;
  - organiser les activités et les réunions à des heures permettant aux femmes d'y participer ;
  - s'assurer que les femmes reçoivent une compensation matérielle pour le temps et les compétences qu'elles consacrent.
- **Intégrer des actions sexospécifiques ciblées répondant aux besoins ou aux problèmes particuliers soulevés par les femmes ou les hommes, comme** :
  - former des prestataires de sexe féminin au niveau local ;

- créer une ligne d'opérations destinée aux prestataires féminins ;
- informer sur les services d'aide à la création d'entreprise réservés aux femmes.
- **Prévoir une stratégie de renforcement des capacités sensible à la dimension de genre** : il convient d'intégrer des activités visant à renforcer les capacités et les systèmes locaux et nationaux des ministères d'exécution et des institutions leur permettant de recueillir des données ventilées par âge et par sexe et d'intégrer la question de genre dans les stratégies, les plans de préparation, les services, etc. Une attention toute particulière doit être accordée à la dimension de genre dans les activités de renforcement des capacités prévues par les acteurs nationaux. Toutes les activités de formation prévues dans le cadre du plan de relèvement doivent intégrer un programme sensible à la dimension de genre, qui tienne compte des différents niveaux d'instruction et d'information des femmes, des hommes, des filles et des garçons.
- **Prévoir, dans le budget du plan de relèvement, le coût de mise en œuvre des actions ciblées destinées aux femmes et/ou aux filles** : l'allocation des ressources et la répartition des biens et des services proposés doivent être examinées en vue de garantir une distribution équitable des bénéficiaires entre les hommes et les femmes.

## **ANNEXE 2 : PRINCIPALES QUESTIONS PERMETTANT D'ORIENTER L'ANALYSE SEXOSPÉCIFIQUE INTERSECTORIELLE**

Principales questions sur les rôles et responsabilités

- Quels obstacles à l'accès aux services ont été identifiés par les femmes et les hommes ? Il peut notamment s'agir de la destruction des infrastructures, du manque de transport ou de leur insécurité, de l'absence de personnel de même sexe chez le prestataire, du coût, etc.
- Quelles sont les capacités, les compétences et les connaissances des femmes et des hommes de la communauté ?
- Quelles étaient les activités des femmes, des filles, des garçons et des hommes (travail productif, reproductif, communautaire, activités éducatives) avant la catastrophe et quels sont les changements observés depuis ?
- À quelle fréquence les femmes, les filles, les garçons et les hommes pratiquent-ils ces activités (p. ex., chaque jour, deux fois par an, etc.) ?
- Où pratiquent-ils ces activités ?
- Quelles sont les conséquences de ces changements pour les femmes, les filles, les garçons et les hommes, en termes d'emploi du temps, d'exposition aux risques et aux violences (p. ex., emplacement des points d'eau et des combustibles, et itinéraire pour s'y rendre) et de renoncement à d'autres activités, telles que l'éducation et la génération de revenus ?
- Quelles sont les possibilités de développement des capacités des femmes et des hommes ?
- Quelles activités de relèvement spontanées sont entreprises par les femmes et les hommes ?
- Ces activités de relèvement spontanées peuvent-elles être soutenues ? Comment ?
- Quels sont les besoins prioritaires évoqués par les femmes et les hommes avant et après la catastrophe ?

trophe, y compris l'accès aux services ?

- Comment répondre à ces besoins spécifiques ?

Principales questions sur les ressources, leur accès et leur contrôle

- Quelles ressources (p. ex., terres, logement, stockage, compétences, revenus, argent, objets de valeurs, bétail, cultures, outils/équipements, économies, accords de prêt) les hommes et les femmes utilisent-ils pour mener à bien leurs activités ? Qui possède ces ressources ?
- L'une des ressources que les hommes et les femmes utilisent a-t-elle été perdue ?
- Les hommes et les femmes exercent-ils le même contrôle sur ces ressources et disposent-ils de la même capacité à décider comment et quand les utiliser ?
- Les hommes et/ou les femmes disposent-ils/elles de nouvelles ressources ?
- Qui (hommes, femmes, veuves, femmes chefs de famille) a accès en priorité à ces nouvelles ressources ? Quels en sont les effets en termes de dynamique de pouvoir, etc. ?

### ANNEXE 3 : MODÈLE D'ENTRETIEN DE LA CEPALC – ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉNAGES<sup>22</sup>

Lieu de l'entretien : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Région/département : \_\_\_\_\_

Âge et sexe de la personne interrogée : \_\_\_\_\_

#### A. Composition du ménage

1. De combien de personnes est composé le ménage, en incluant votre personne ? (indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)

1    2    3    4    5    6    7    8    Autre  
                           Inscrivez le chiffre : \_\_\_\_\_

2. Qui contribue aux revenus du ménage ? (indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)

Mère Père Fille(s) Fils Grand(s)-mère(s) Grand(s)-père(s) Tante(s) Oncle(s) Autres  
          Indiquez qui : \_\_\_\_\_

3. Recevez-vous des envois de fonds ? (indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)

Oui  Non

4. Parmi tous les membres contribuant financièrement au budget du ménage, indiquez par un « 1 » celui qui perçoit le revenu le plus important, par un « 2 » celui qui perçoit le deuxième revenu le plus élevé, par un « 3 » la personne ayant le troisième revenu le plus élevé, et ainsi de suite.

Mère, Père, Fille(s), Fils, Grand(s)-mère(s), Grand(s)-père(s), Tante(s), Oncle(s), Autres  
                             

Indiquez tout autre membre participant aux revenus du ménage : \_\_\_\_\_

<sup>22</sup> Traduction non officielle de l'annexe 1 de CEPAL, « Análisis de género en la evaluación de los efectos socioeconómicos de los desastres naturales », Series, Manuales, 2004, traduit par Sarah Bradshaw et Ángeles Arenas.

## B. Impact psychologique

5. Indiquez à l'aide d'un « X » si vous ou un autre membre de votre famille souffrez ou avez souffert des troubles suivants suite à la catastrophe.

Troubles du sommeil	<input type="checkbox"/>
Peur permanente	<input type="checkbox"/>
Nervosité	<input type="checkbox"/>
Fréquentes crises de larmes	<input type="checkbox"/>
Agressivité et comportement violent	<input type="checkbox"/>
Perte d'appétit	<input type="checkbox"/>
Maux de tête	<input type="checkbox"/>
Nausées	<input type="checkbox"/>
Autres (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/>

## C. Dommages causés à l'économie informelle de subsistance et aux activités productives menées au sein du foyer

6. Avez-vous perdu votre maison dans la catastrophe ? (indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)  
Oui  Non

7. Indiquez la valeur des animaux domestiques, des arbres fruitiers ou des semences que vous possédiez et que vous avez perdus dans la catastrophe (entourez le type d'animal ou de semence perdu et sa valeur approximative en monnaie locale).

Poules ou poulets	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____
Autres volailles	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____
Cochons	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____
Vaches	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____
Bœufs	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____
Chevaux	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____
Autres animaux	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____
Arbres fruitiers	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____
Bananes	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____
Maïs	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____
Autres semences	[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____

8. Générez-vous un revenu grâce à l'une des activités suivantes à votre domicile ? (indiquez la ou les activités à l'aide d'un « X »)

Vente de nourriture, de boissons gazeuses, de pain ou de sucreries	<input type="checkbox"/>
Vente de fruits, d'œufs ou d'animaux	<input type="checkbox"/>
Petit commerce	<input type="checkbox"/>
Confection de vêtements et couture	<input type="checkbox"/>
Service de laverie et de repassage	<input type="checkbox"/>
Artisanat	<input type="checkbox"/>
Autre (veuillez préciser) _____	<input type="checkbox"/>

9. Entourez la valeur approximative en *monnaie locale* des revenus hebdomadaires générés par la ou les activité(s) identifiée(s) à la question précédente.  
 [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] \_\_\_\_\_
10. Avez-vous poursuivi cette/ces activité(s) après la catastrophe ? (indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)  
 Oui  Non
11. Exercez-vous une activité rémunérée hors de votre domicile ? (indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)
- |  |                          |
|--|--------------------------|
| Activité agricole                      | <input type="checkbox"/> |
| Activité de pêche                      | <input type="checkbox"/> |
| Travail en usine                       | <input type="checkbox"/> |
| Vente sur le marché                    | <input type="checkbox"/> |
| Enseignement                           | <input type="checkbox"/> |
| Tâches ménagères chez des particuliers | <input type="checkbox"/> |
| Garde d'enfants chez des particuliers  | <input type="checkbox"/> |
| Soins prodigués à une personne malade  | <input type="checkbox"/> |
| Ramassage de bois                      | <input type="checkbox"/> |
| Autre (veuillez préciser) _____        | <input type="checkbox"/> |
12. Entourez la valeur approximative en *monnaie locale* des revenus hebdomadaires générés par la ou les activité(s) identifiée(s) dans la question précédente.  
 [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] \_\_\_\_\_
13. Avez-vous perdu votre emploi suite à la catastrophe ? (indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)  
 Oui  Non
14. Indiquez la valeur des biens perdus dans la catastrophe (entourez le type de bien perdu et sa valeur approximative en monnaie locale).
- |                              |  |
|------------------------------|--|
| Ustensiles de cuisine        | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Machine à coudre             | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Réfrigérateur                | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Fer à repasser               | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Mixeur                       | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Téléviseur                   | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Poste radio                  | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Produits alimentaires        | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Four                         | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Vêtements                    | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Bijoux                       | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
| Autre(s) (veuillez préciser) | [valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] _____ |
15. Avez-vous des dettes ? (indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)  
 Oui  Non



16. Veuillez entourer la valeur se rapprochant le plus du montant qu'il vous reste à rembourser.

[valeur 1] [valeur 2] [valeur 3] [valeur 4] [valeur 5] [valeur 6] [autre nombre] \_\_\_\_\_

17. Indiquez à l'aide d'un « X » la réponse de votre prêteur/créancier après la catastrophe.

Vous devez verser une partie de la somme due.

Vous devez verser la totalité de la somme due.

Vous disposez de plus de temps pour payer.

Vous pouvez contracter un nouveau crédit pour rembourser l'ancien.

Aucune réponse

Autre réponse (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

#### D. Interventions d'urgence et relèvement

18. Depuis la catastrophe, combien d'heures consacrez-vous aux tâches suivantes en lien avec votre hébergement temporaire ou avec les activités de relèvement ? (veuillez entourer le nombre d'heures)

Faire la queue pour obtenir de la nourriture [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Faire la queue pour obtenir d'autres aides [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Aller chercher de l'eau [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Aller chercher du bois [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Préparer les repas [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Faire la vaisselle [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Faire la lessive [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Faire le ménage [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

S'occuper des enfants [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Prendre soin des proches malades [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Participer à l'organisation de la communauté [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Distribuer des produits alimentaires [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Participer au contrôle épidémiologique [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Participer aux activités de recherche et de sauvetage [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Participer à la surveillance [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Enlever les débris [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Reconstruire la maison [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Reconstruire les routes [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Reconstruire les puits et les latrines [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

Autres tâches (veuillez préciser) \_\_\_\_\_ [1] [2] [3] [4] [5] [6] [8] [10] [12] [14] [16] [autre] \_\_\_\_\_

19. Les tâches ci-dessus vous laissent-elles suffisamment de temps pour exercer d'autres activités rémunératrices ? (indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)

Oui  Non

20. Suite à l'interruption de l'année scolaire, consacrez-vous moins de temps aux activités rémunératrices ? (indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)

Oui  Non

21. Êtes-vous impliqué dans des activités liées à la prise de décision ? (si oui, indiquez votre réponse à l'aide d'un « X »)

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| Organisation de l'hébergement et du relogement | <input type="checkbox"/> |
| Distribution de l'aide                         | <input type="checkbox"/> |
| Planification de la reconstruction urbaine     | <input type="checkbox"/> |
| Conception de nouvelles habitations            | <input type="checkbox"/> |
| Projets de reconstruction                      | <input type="checkbox"/> |
| Autres activités (veuillez préciser) _____     | <input type="checkbox"/> |

22. Indiquez à l'aide d'un « X » si les tâches communautaires suivantes sont plutôt effectuées par un homme ou par une femme, et si elles sont rémunérées ou non.

- Recherche et sauvetage  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- Faire la queue pour recevoir des produits alimentaires ou de l'aide  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- Aller chercher de l'eau ou du bois  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- Préparer les repas/faire la vaisselle ou la lessive/faire le ménage  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- S'occuper des enfants, des malades ou des infirmes  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- Effectuer un contrôle épidémiologique  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- Participer à l'organisation de la communauté  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- Distribuer des produits alimentaires  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- Assurer la sécurité  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- Enlever les débris  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- Participer à la reconstruction (logements, routes, puits, latrines, etc.)  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée
- Autre(s) tâche(s) (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_  
femmes  hommes  rémunérée  non rémunérée

## E. Aide

23. Veuillez entourer, par ordre d'importance, le type d'aide nécessaire à votre relèvement. Utilisez l'échelle de 1 à 10, 1 désignant l'aide la plus vitale.

Produits alimentaires	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Eau	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Médicaments	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Vêtements	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Articles ménagers	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Logement	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Soins aux enfants	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Soins aux proches malades	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Autre(s) tâche(s) ménagère(s) (veuillez préciser) _____	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Services de conseil	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Emploi	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Semences	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Animaux	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Outils/équipements de production	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]
Autre(s) (veuillez préciser) _____	[1] [2] [3] [4] [5] [6] [7] [8] [9] [10]

24. Souhaitez-vous ajouter une information qui n'a pas été donnée ?

## ANNEXE 4 : DÉFINITIONS

**Actions sexospécifiques** – « Une analyse de la problématique hommes-femmes devrait informer les organismes de protection et d'aide humanitaire sur les besoins spécifiques des personnes ou groupes de personnes de la population touchée nécessitant l'action visée. Dans de nombreux cas, ces actions ciblent les femmes et les filles (mais les garçons ou les hommes font aussi l'objet d'action ciblée dans certains cas, tels que quand les garçons sont menacés par les recrutements pendant les conflits armés ou s'ils sont incapables de se nourrir parce qu'ils ne savent pas faire la cuisine). Dans certains cas, une action ciblée permet de traiter au mieux les besoins spécifiques des femmes et des filles. En effet, les femmes et les filles peuvent avoir besoin de traitements différents ou de mesures discriminatoires afin de bénéficier d'une réelle égalité. Ce principe explique les mesures d'allocations spéciales pour encourager les familles à envoyer les filles à l'école, par exemple, ou pour assurer une protection spéciale aux femmes et aux filles contre la violence sexiste. Les actions ciblées ne doivent ni stigmatiser ni marginaliser les femmes et les filles ; elles doivent plutôt apporter compensation aux conséquences de l'inégalité des sexes, telles que la privation à long terme des droits à l'éducation ou aux soins de santé. Cette notion est importante, car, dans de nombreuses situations, les femmes et les filles sont encore plus défavorisées que les hommes et les garçons ; elles sont exclues lors des prises de décisions publiques et n'ont qu'un accès limité aux services d'assistance. Les actions ciblées devraient renforcer l'autonomie des femmes et leur capacité à être sur un même pied d'égalité avec les hommes dans la résolution des conflits, face aux problèmes entraînés par les déplacements, dans l'aide à la reconstruction et au retour, et dans l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Chaque secteur devrait identifier des actions précises qui pourraient promouvoir l'égalité des sexes et soutenir les capacités des femmes à jouir de leurs droits en tant que personnes. » (CPI, 2006 : 3).

**Analyse sexospécifique** – « Examine les relations entre les femmes et les hommes, l'accès qu'ils ont aux ressources et le contrôle qu'ils en ont, ainsi que les rôles et les obstacles auxquels ils doivent faire face entre eux. Une analyse [sexospécifique] devrait être intégrée dans l'examen des besoins d'aide humanitaire et dans tous les examens sectoriels ou analyses situationnelles permettant d'assurer que les injustices et les inégalités entre les sexes ne sont pas exacerbées par les interventions humanitaires et qu'une plus grande égalité et une plus grande justice au niveau des relations entre les sexes sont promues partout où cela est possible. » (CPI, 2006 : 12)

**Besoins sexospécifiques pratiques et stratégiques** – « Les femmes, les filles, les garçons et les hommes ont des besoins de survie immédiats "pratiques" qui sont particulièrement sensibles dans des situations de crise humanitaire. Ils ont aussi des besoins "stratégiques" à long terme liés au changement de vie et au respect de leurs droits en tant que personnes. Les besoins pratiques des femmes peuvent inclure des besoins associés à leurs rôles de pourvoyeuses de soin, ainsi que des besoins en produits alimentaires, abri, eau et sécurité. Les besoins stratégiques, quant à eux, regroupent la nécessité de contrôler leur vie, les droits de propriété, la participation politique pour aider dans la prise de décisions publiques et un espace sûr en dehors du foyer (des abris pour les femmes, par exemple, qui offrent une protection contre la violence familiale). Les besoins pratiques se concentrent sur la condition immédiate des femmes et des hommes. Les besoins stratégiques touchent la position relative des uns par rapport aux autres ; en effet, les besoins stratégiques visent à résoudre les inégalités entre les sexes. Le besoin pratique d'éducation d'une fille peut être résolu de manière stratégique si l'éducation comprend un cursus basé sur les droits de la personne, qui élargit son horizon et lui permet de penser sa vie différemment de celle prédéterminée par son sexe. Le besoin pratique en soins de santé d'une femme peut être résolu de manière stratégique s'il inclut un accès à des services lui donnant un plus grand contrôle au niveau des décisions en matière de reproduction, par exemple. Dans le contexte des changements radicaux touchant la vie des personnes, tels que la perte des moyens de subsistance et le changement des rôles sociaux (quand, par exemple, les femmes deviennent le seul chef de famille), les interventions humanitaires peuvent répondre aux besoins des personnes en confirmant les rôles traditionnels

des sexes, ou contribuer à une plus grande égalité en abordant les besoins stratégiques de changements dans les relations hommes-femmes, dès que possible. » (CPI, 2006 : 3)

**Division sexuelle du travail** – « Idées et pratiques déterminées socialement qui assignent aux femmes et aux hommes certains rôles et activités jugés appropriés. » (Baden and Reeves, 2005 : 18).

**Égalité des sexes** ou « parité de traitement entre les femmes et les hommes — Fait référence à la jouissance équitable des droits, des opportunités, des ressources et des récompenses. Qu'ils soient égaux pour les femmes, filles, garçons et hommes. La parité ne signifie pas que les femmes et les hommes sont identiques mais que leurs droits, chances et opportunités de vie ne doivent pas être régis ni limités par leur statut de femme ou d'homme. » (CPI, 2006 : 12).

**Genre** – « Ce terme s'applique aux différences sociales entre les hommes et les femmes acquises tout au long de la vie et enracinées dans chaque culture, qui peuvent évoluer dans le temps et subir de grandes variations au sein même d'une culture et d'une culture à une autre. [Le genre, au même titre que la classe ou l'origine ethnique, détermine] les rôles, pouvoirs et ressources des femmes et des hommes dans une culture. L'attention portée aux relations hommes/femmes a été guidée dans le passé par la nécessité de répondre aux besoins et à la situation des femmes, généralement plus défavorisées que les hommes. Toutefois, les organismes humanitaires reconnaissent de plus en plus le besoin d'être mieux informés sur les difficultés auxquelles les hommes et les garçons sont confrontés dans les situations de crise. » (CPI, 2006 : 12)

**Intégration de la notion de genre** – « Stratégie universellement acceptée de promotion de l'égalité des sexes. L'intégration de la notion de genre n'est pas une fin en soi, mais une stratégie, une approche, un moyen d'atteindre l'objectif d'égalité des sexes. Cette stratégie vise à garantir que les perspectives sexospécifiques et la prise en compte de l'objectif d'égalité des sexes soient placées au cœur de l'ensemble des activités, telles que l'élaboration des politiques, la recherche, les activités de plaidoyer, le dialogue, la législation, l'allocation des ressources, ainsi que la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes et des projets. » (ONU-Femmes)

**Relations entre les sexes** – « Relations de pouvoir hiérarchiques établies entre les femmes et les hommes ayant tendance à pénaliser les femmes. Cette hiérarchie entre les sexes est souvent considérée comme un phénomène "naturel", alors qu'il s'agit de relations définies par les codes sociaux et culturels et appelées à évoluer au fil du temps. Elle peut être observée dans diverses pratiques fortement influencées par le genre, telles que la division du travail et la répartition des ressources, et dans les idéologies liées au genre dictant les comportements acceptables chez les femmes et les hommes. » (Baden and Reeves, 2005 : 18)

## ANNEXE 5 : EXEMPLE DE MANDAT CONFIE AU SPÉCIALISTE DES QUESTIONS DE GENRE

Une évaluation des besoins post-catastrophe sensible à la dimension de genre permet de cerner les besoins de relèvement des zones et des populations sinistrées, en différenciant les besoins des femmes, des hommes, des garçons et des filles grâce à l'utilisation de différentes méthodologies et de questions sectorielles prenant en compte la notion de genre. Un tel processus facilite l'identification des besoins, des priorités et des synergies spécifiques après la catastrophe, sur lesquels s'appuieront ensuite la planification, la conception et la mise en œuvre d'actions multisectorielles efficaces, coordonnées et sensibles à la dimension de genre.

**Principales tâches** (devant être exécutées par une équipe de spécialistes des questions de genre)

Le spécialiste des questions de genre participe aux différentes tâches suivantes liées à l'évaluation :

- Collecter des données quantitatives et qualitatives, démographiques et sectorielles sur la situation des zones touchées et du pays en général avant la catastrophe ; ces données doivent être ventilées par âge et par sexe
- Établir l'état des lieux des zones touchées et du pays en général avant la catastrophe, concernant les rôles, les responsabilités, le statut et la place des femmes, des hommes, des garçons, des filles et des communautés marginalisées
- Identifier les pratiques, les normes et les réglementations qui accentuent la vulnérabilité des femmes, des hommes, des garçons, des filles et des communautés marginalisées
- Déterminer le niveau de participation de la communauté aux initiatives de développement avant la catastrophe
- Consulter les ministères sociaux et les mécanismes nationaux s'occupant des questions relatives aux femmes, au genre et aux jeunes
- Consulter les ONG locales et internationales œuvrant pour et auprès des femmes
- Préparer une section consacrée à l'état des lieux avant la catastrophe, étayée par les données disponibles
- Élaborer des recommandations en vue de faciliter l'identification des besoins spécifiques et différenciés des femmes, des hommes, des garçons et des filles lors de l'évaluation
- Participer aux séances d'information pour s'assurer que les réalités vécues par les femmes, les hommes, les garçons et les filles sont prises en considération
- Fournir des recommandations sur le choix des approches méthodologiques pour évaluer l'impact de la catastrophe sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles, ainsi que les stratégies d'adaptation déployées par chaque groupe
- Apporter des informations spécifiques au contexte relatives au transport, au logement, au ravitaillement, etc., qui seront partagées avec l'équipe d'évaluation
- Conseiller le coordinateur de l'évaluation quant à la composition de l'équipe d'évaluation afin de s'assurer que les femmes ne sont pas laissées pour compte
- Participer, en tant que membre, au travail de l'équipe d'évaluation



- Fournir des documents, des listes de contrôle, etc., pertinents à l'équipe d'évaluation
- S'entretenir avec les femmes de l'équipe d'évaluation dans le but de faciliter leur travail et de s'assurer que leurs conclusions sont intégrées aux documents finaux
- Participer à l'analyse, à la rédaction et à la révision de l'évaluation des besoins post-catastrophe et des rapports sectoriels afin de veiller à ce que : (i) ils reflètent les besoins spécifiques et différenciés des femmes, des hommes, des garçons et des filles ; et (ii) les projets de relèvement proposés répondent à ces besoins et renforcent les efforts de relèvement spontanés
- Préparer des résumés sur la dimension sexospécifique de la situation après la catastrophe destinés à des publics différents
- Participer concrètement à l'établissement des retours d'expérience et à la diffusion des recommandations, le cas échéant

## **ANNEXE 6 : ÉTUDE DE CAS : PROBLÈMES D'INFORMATION ET DE COORDINATION RENCONTRÉS DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DES BESOINS POST-CATASTROPHE RÉALISÉE EN HAÏTI EN 2010.**

Au début de l'année 2010, un séisme de magnitude 7.0 sur l'échelle de Richter a frappé la capitale d'Haïti et les villes alentour, tuant pas moins de 230 000 personnes. Les dommages et les pertes ont été chiffrés à près de 8 milliards de dollars US, soit 120 pour cent du PIB du pays. L'évaluation des besoins post-catastrophe réalisée par le gouvernement d'Haïti avec le soutien de plusieurs donateurs comprenait une section transversale qui illustrait succinctement quelques problématiques hommes-femmes et recommandait l'allocation de 28,1 millions de dollars US à des initiatives de relèvement ciblées en faveur de l'égalité des sexes, sur un budget total recommandé pour la reconstruction et le relèvement de 11,5 milliards de dollars US, répartis sur trois ans. L'analyse était générale et limitée, et le secteur Genre se concentrait sur : la recapitalisation des femmes et leur pleine participation au processus de reconstruction ; la sécurité des femmes et des filles ; la participation des femmes à la prise de décision et à la vie politique ; le renforcement des capacités gouvernementales et des institutions citoyennes promouvant les droits des femmes ; l'égalité des chances des filles et des garçons en matière d'éducation ; et la promotion des services de santé, en particulier de santé reproductive. Aucune action spécifique n'a été localisée dans ces domaines.

Le processus d'évaluation officiel n'a pas su saisir l'occasion de collaborer avec les groupes de femmes afin d'intégrer leurs connaissances locales à l'évaluation. Une coalition composée de 100 organisations et réseaux de femmes de portée locale et internationale, le Collectif Haïti Égalité (Haiti Gender Equality Collective) a organisé un événement en marge de la conférence des donateurs de mars 2010 afin de mettre en lumière le fait que l'évaluation des besoins post-catastrophe n'avait abordé les considérations de genre que de « manière périphérique » dans la plupart des domaines thématiques de la stratégie de relèvement. Le collectif a élaboré son propre rapport d'évaluation contenant plusieurs recommandations pour améliorer l'intégration de la notion de genre dans l'analyse et la planification du relèvement en Haïti. Ce rapport soulignait par exemple que plus de la moitié des ménages haïtiens étaient dirigés par des femmes, tandis qu'en zone rurale, à peine plus de dix pour cent des agricultrices possédaient leur propre exploitation. Le rapport cherchait également à rééquilibrer la planification du développement en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche, ainsi que le soutien accordé à ces secteurs, afin de tenir compte de la division sexuelle du travail et d'atteindre notamment les femmes du secteur informel.

Le document contient des recommandations spécifiques en vue d'améliorer la sensibilité au genre des évaluations des besoins post-catastrophe et des plans de relèvement futurs, telles que :

- **Réaliser une évaluation des besoins et des capacités sexospécifiques dans tous les secteurs** : des spécialistes des questions de genre doivent participer à l'ensemble des évaluations, des missions sur le terrain, des visites et des réunions consacrées au pays, qu'elles soient formelles ou informelles.
- **Adjoindre des spécialistes des questions de genre aux missions d'évaluation des donateurs et des organisations non gouvernementales** et veiller à ce qu'ils fassent équipe avec des partenaires nationaux afin d'encourager le mentorat et l'échange.
- **Engager un dialogue sur la problématique hommes-femmes au sein de la société civile** et œuvrer à combler les écarts en matière de réseautage, de programmes et de capacités entre les organisations de femmes locales et les organisations internationales.
- **Inclure une analyse sexospécifique et une budgétisation sensible à la dimension de genre dans tous les plans et budgets prioritaires**, en précisant les acteurs, les indicateurs et les références, afin d'atteindre les objectifs d'égalité des sexes.